

Faculté de musique  
Études supérieures



Annuaire général 2025-2026  
[registraire.umontreal.ca](http://registraire.umontreal.ca)

# Table des matières

## Introduction

### Programmes d'études

2-600-1-1 Maîtrise en musique .....	MUS-4
2-600-1-3 D.E.S.S. en médiation de la musique .....	MUS-8
2-600-6-0 Microprogramme de 2 <sup>e</sup> cycle en enseignement instrumental .....	MUS-11
2-605-1-1 Maîtrise en musique, option interprétation .....	MUS-13
2-605-1-2 D.E.S.S. en musique – Interprétation .....	MUS-16
2-605-1-3 Maîtrise en musique, option accompagnement au piano .....	MUS-18
2-605-1-4 D.E.S.S. en musique – Accompagnement au piano .....	MUS-20
2-605-1-6 Maîtrise en musique, option interprétation et composition jazz .....	MUS-22
2-606-1-1 D.E.S.S. en musique – Répertoire d'orchestre .....	MUS-25
2-610-1-1 Maîtrise en musique, option composition et création sonore .....	MUS-27
2-610-1-3 Maîtrise en musique, option composition pour l'écran .....	MUS-31
2-615-1-2 D.E.S.S. en musiques numériques .....	MUS-34
3-600-1-2 Doctorat en musique .....	MUS-37
3-605-1-1 Doctorat en musique, option interprétation .....	MUS-40
3-605-1-2 D.E.P.A. en musique, option interprétation .....	MUS-44
3-605-1-3 Doctorat en musique, option accompagnement au piano .....	MUS-46
3-605-1-4 D.E.P.A. en musique, accompagnement au piano .....	MUS-49
3-606-1-0 Doctorat en musique, option direction d'orchestre .....	MUS-51
3-610-1-1 Doctorat en musique, option composition et création sonore .....	MUS-53
3-610-1-2 D.E.P.A. en musique, composition pour l'écran et la scène .....	MUS-58

# FACULTÉ DE MUSIQUE

Information à jour le 12 août 2025

Web : [www.musique.umontreal.ca](http://www.musique.umontreal.ca)

## Introduction

Fondée le 18 octobre 1950, la Faculté de musique est reconnue comme la plus grande institution francophone d'enseignement de la musique en Amérique du Nord. Sa renommée a largement dépassé les limites du continent grâce aux brillantes réalisations de son corps enseignant, de sa communauté étudiante, et de ses diplômées et diplômés.

Favorisant la pluralité des approches et les croisements entre les disciplines d'études dans un esprit de collaboration, la Faculté propose aux étudiantes et étudiants des programmes novateurs qui leur permettront d'évoluer dans le milieu professionnel d'aujourd'hui, de mener la carrière à laquelle ils aspirent et d'amplifier leur portée dans le monde.

Forte d'un vaste réseau de partenaires internationaux prestigieux, la Faculté est un lieu de création et de recherche de pointe. Son corps enseignant, qui rassemble des interprètes, des compositrices et compositeurs, des musicologues, de même que des chercheuses et chercheurs reconnus, cultive deux qualités essentielles : la volonté d'offrir un encadrement personnalisé aux étudiantes et étudiants, et celle de les intégrer aux projets de recherche et aux activités de rayonnement.

Milieu d'apprentissage stimulant où les individus, les traditions et les styles s'enrichissent mutuellement, la Faculté accueille aussi en ses murs plusieurs organismes en résidence, dont des orchestres, auxquels s'ajoutent l'École LUMI, la Chaire de recherche du Canada en musique et politique, la Chaire de recherche du Canada en création d'opéra, des laboratoires de recherche et de recherche-création, ainsi que l'Observatoire interdisciplinaire de recherche et de création en musique (OICRM), un regroupement stratégique qui soutient la recherche.

Véritable incubateur de talents, la Faculté fait briller ses étudiantes et étudiants grâce à la présentation de nombreux événements chaque année, notamment à la salle Claude-Champagne, carrefour de la diffusion et de la création au cœur de l'histoire musicale québécoise.

[www.musique.umontreal.ca](http://www.musique.umontreal.ca)

## Coordonnées générales de la Faculté

### Université de Montréal

Pavillon de la Faculté de musique  
200, avenue Vincent-d'Indy  
Montréal (Québec) H2V 2T2  
Adresse postale  
Université de Montréal  
Faculté de musique  
C.P. 6128, succursale Centre-ville  
Montréal (Québec) H3C 3J7

Téléphone : 514 343-6427

Courriel : [musique@umontreal.ca](mailto:musique@umontreal.ca)

## Direction

### Doyenne : Nathalie Fernando

**Vice-doyenne aux affaires étudiantes et aux études :**  
Jean-Michaël Lavoie

**Vice-doyen au développement et à la qualité des programmes**  
: Pierre Michaud

**Vice-doyen associé à la recherche :** François de Médicis

**Vice-doyen associé aux affaires internationales :** Guillaume Sutre

**Secrétaire de faculté :** Monique Pagé

**Directrice administrative :** Lucie Height

**Adjoint à la doyenne :** Martin Hudon

**Chef, production culturelle et musicale :** Benoit Bilodeau

**Responsable service clientèle :** Guillaume Aubin-Steben

**Responsable de l'École LUMI :** Nathalie Jolicoeur

## Frais facultaires

À l'admission, la Faculté de musique exige des frais pour l'évaluation des dossiers par les jurys d'admission (ce qui inclut notamment les auditions, entrevues et tests de classement, quel que soit leur nombre). À noter que la somme n'est déboursée qu'une seule fois, tout au long du parcours académique de l'étudiante ou de l'étudiant à la Faculté. Ces frais ne sont pas remboursables. Certains frais supplémentaires trimestriels sont exigés des étudiantes et étudiants pour l'utilisation des équipements sonores de la Faculté ; le montant des frais dépend du statut étudiant.

## Activités publiques

La Faculté de musique présente quelque 600 événements publics annuellement. Ces activités publiques comprennent, entre autres, des conférences, des cours de maître, des récitals et concerts donnés par la communauté étudiante, le corps enseignant et des artistes invités. Les étudiantes et étudiants sont également appelés à se produire dans le cadre des différents ateliers, ainsi qu'avec différents ensembles (dont l'Orchestre de l'Université de Montréal, le Big Band, l'Ensemble de musique contemporaine, l'Atelier d'opéra, etc.), lors d'événements du Festival Vibrations et dans le cadre des concerts dédiés à la relève, et Ultrasons, grand rendez-vous de la création numérique.

2-600-1-1 version 02 (A21)

## Maîtrise en musique

Maîtrise ès arts (M.A.)

### Objectifs

#### Avec mémoire

- Acquérir une méthode de recherche et des connaissances sur les grands courants de la musicologie au sens large;
- Se familiariser avec les outils de recherche et la documentation spécialisée; développer l'esprit critique, le sens de la synthèse et les habiletés de communication orale et écrite;
- Réaliser un projet de recherche sur l'un des multiples aspects de la discipline en tenant compte des développements scientifiques et musicologiques les plus récents dans la perspective de poursuivre des études de 3<sup>e</sup> cycle en musique ou d'intégrer le marché du travail.

#### Sans mémoire

- Actualiser ses connaissances musicales;
  - Acquérir une méthode de recherche et des connaissances sur les grands courants de la musicologie au sens large;
  - Développer le sens critique et les habiletés de communication orale et écrite dans l'optique d'intégrer le marché du travail.
- 

### Exigences d'admission

#### Conditions propres à ce programme

##### NOTE IMPORTANTE

Notez que ce programme d'études requiert une moyenne plus élevée que la moyenne normalement exigée par l'UdeM dans la majorité de ses programmes de 2<sup>e</sup> cycle.

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la Maîtrise en musique, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un B. Mus., option Musicologie, ou d'un baccalauréat préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 1<sup>er</sup> cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réussi l'Épreuve uniforme de français du collégial, langue d'enseignement et littérature. À défaut d'avoir réussi ce test, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal. Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) pour les trois compétences suivantes :

- Compréhension orale.
- Compréhension écrite.
- Production écrite.

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 605/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

Le candidat doit avoir une bonne connaissance de l'anglais.

---

## Documents additionnels à fournir

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitae
- Description de son projet ou du champ de recherche dans lequel le candidat souhaite se spécialiser (maximum de 1000 mots)
- Deux travaux académiques principaux réalisés au cours des études précédentes à fournir pour le programme avec mémoire: un travail rédigé (travail d'histoire, compte rendu, notes de programme, etc.) et un travail d'analyse (formelle, harmonique, électroacoustique, etc.).

## Structure du programme

**Maîtrise en musique** 2-600-1-1 version 02 (A21)

La maîtrise comporte 45 crédits et est offerte selon deux modalités :

- modalité avec mémoire (MM)
- modalité avec travail dirigé (TD)

### LÉGENDE

CR : crédit

## Segment 80 Propre à l'option Générale

Les crédits de la modalité avec mémoire (MM) sont répartis de la façon suivante : 31 crédits obligatoires dont 28 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et 14 crédits à option.

Les crédits de la modalité avec travail dirigé (TD) sont répartis de la façon suivante : 27 crédits obligatoires dont 24 attribués à des travaux et des lectures dirigées et 18 crédits à option.

## Bloc MM-80A

Obligatoire - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
MUL 6216	Séminaire de recherche	3.0

## Bloc MM-80B

Option - 14 crédits.

Cours choisis parmi un ensemble de cours, séminaires, atelier ou sujets spéciaux offerts chaque année.

Cours	Titre	CR
EMU 6010	Pédagogie instrumentale	3.0
MCT 6211X	Composer et interpréter la musique pour la danse	3.0
MIN 6491	Atelier d'improvisation musicale	2.0
MIN 6941	Séminaire	3.0
MIN 6942	La démarche poétique en interprétation	3.0
MIN 6946	Musique et Révolution française	3.0
MIN 6948	Démarche artistique en interprétation musicale	3.0
MIN 6949	Préparation aux auditions d'orchestre	3.0
MIN 6950	Séminaire	3.0
MIN 6951	Séminaire	3.0
MIN 6952	Séminaire	3.0
MIN 6953	Séminaire	3.0
MIN 6956	Interprétation de la musique ancienne	3.0
MIN 6961	Séminaire en musique	3.0
MTE 6117X	Orchestration symphonique 2	3.0
MTE 6219	Séminaire de théorie musicale 2	3.0
MTE 6300	Analyse de la musique électroacoustique	3.0
MUL 6107	Histoire et théorie de la musicologie	3.0
MUL 6216	Séminaire de recherche	3.0
MUL 62171	Séminaire de méthodologie et de rédaction 1	0.0
MUL 62172	Séminaire de méthodologie et de rédaction 2	3.0
MUL 6228	Analyse musicale et interprétation	3.0
MUL 6249	Séminaire	3.0
MUL 6251	Séminaire de musicologie 1	3.0
MUL 6252	Séminaire de musicologie 2	3.0
MUL 6253	Séminaire de musicologie 3	3.0
MUL 6254	Séminaire de musicologie 4	3.0
MUL 6258	Séminaire en musique	3.0
MUL 6259	Séminaire en musique	3.0
MUL 6260	Séminaire en musique	3.0

Cours	Titre	CR
MUL 6261	Séminaire en musique	3.0
MUL 6265	La médiation de la musique	3.0
MUL 6266	Les publics de la musique	3.0
MUL 6270	Séminaire Musicologie de la performance	3.0
MUL 6329	Séminaire de laboratoire 9	1.5
MUL 6330	Séminaire de laboratoire 10	1.5
MUL 6331	Séminaire de laboratoire 11	1.5
MUL 6332	Séminaire de laboratoire 12	1.5
MUL 6333X	Courants historiques en musique, art et société	3.0
MUL 6335X	Théories et contextes de la musique ancienne	3.0
MUS 4106	Atelier de médiation de la musique 3	1.0
MUS 6101X	Composition spectrale et algorithmique 1	3.0
MUS 6105	Composer et interpréter la musique mixte 1	3.0
MUS 6106	Composer et interpréter la musique mixte 2	3.0
MUS 6107	Séminaire sur le jeu pianistique, du geste au son	3.0
MUS 6117	Séminaire d'acoustique musicale	3.0
MUS 6220	Séminaire de recherche-création en musique	3.0
MUS 6251	Sujets spéciaux en musique 1	1.0
MUS 6252	Sujets spéciaux en musique 2	2.0
MUS 6253	Sujets spéciaux en musique 3	3.0
MUS 6261	Sujets spéciaux en musique 4	1.0
MUS 6263	Sujets spéciaux en musique 6	3.0
MUS 6264	Sujets spéciaux en musique 7	3.0
MUS 6321	Psychoacoustique musicale	3.0
MUS 6322X	Acoustique des instruments de musique	3.0
MUS 6323	Musique de création et technologies	3.0
MUS 6324X	Création musicale en langage graphique	3.0
MUS 6600	Séminaire en musique	3.0
MUS 6602	Séminaire en musique	3.0

## Bloc MM-80C Recherche et mémoire

Obligatoire - 28 crédits.

Cours	Titre	CR
MUL 6961	Mémoire	28.0

## Bloc TD-80A

Obligatoire - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
MUL 6216	Séminaire de recherche	3.0

## Bloc TD-80B

Option - 18 crédits.

Cours choisis parmi un ensemble de cours, séminaires, atelier ou sujets spéciaux offerts chaque année.

Cours	Titre	CR
EMU 6010	Pédagogie instrumentale	3.0
MCT 6211X	Composer et interpréter la musique pour la danse	3.0
MIN 6491	Atelier d'improvisation musicale	2.0
MIN 6941	Séminaire	3.0
MIN 6942	La démarche poétique en interprétation	3.0
MIN 6946	Musique et Révolution française	3.0
MIN 6948	Démarche artistique en interprétation musicale	3.0
MIN 6949	Préparation aux auditions d'orchestre	3.0
MIN 6950	Séminaire	3.0
MIN 6951	Séminaire	3.0
MIN 6952	Séminaire	3.0
MIN 6953	Séminaire	3.0
MIN 6956	Interprétation de la musique ancienne	3.0
MIN 6961	Séminaire en musique	3.0
MTE 6117X	Orchestration symphonique 2	3.0
MTE 6219	Séminaire de théorie musicale 2	3.0
MTE 6300	Analyse de la musique électroacoustique	3.0
MUL 6107	Histoire et théorie de la musicologie	3.0
MUL 6216	Séminaire de recherche	3.0
MUL 62171	Séminaire de méthodologie et de rédaction 1	0.0
MUL 62172	Séminaire de méthodologie et de rédaction 2	3.0
MUL 6228	Analyse musicale et interprétation	3.0
MUL 6249	Séminaire	3.0
MUL 6251	Séminaire de musicologie 1	3.0
MUL 6252	Séminaire de musicologie 2	3.0
MUL 6253	Séminaire de musicologie 3	3.0
MUL 6254	Séminaire de musicologie 4	3.0
MUL 6258	Séminaire en musique	3.0
MUL 6259	Séminaire en musique	3.0
MUL 6260	Séminaire en musique	3.0

Cours	Titre	CR
MUL 6261	Séminaire en musique	3.0
MUL 6265	La médiation de la musique	3.0
MUL 6266	Les publics de la musique	3.0
MUL 6270	Séminaire Musicologie de la performance	3.0
MUL 6329	Séminaire de laboratoire 9	1.5
MUL 6330	Séminaire de laboratoire 10	1.5
MUL 6331	Séminaire de laboratoire 11	1.5
MUL 6332	Séminaire de laboratoire 12	1.5
MUL 6333X	Courants historiques en musique, art et société	3.0
MUL 6335X	Théories et contextes de la musique ancienne	3.0
MUS 4106	Atelier de médiation de la musique 3	1.0
MUS 6101X	Composition spectrale et algorithmique 1	3.0
MUS 6105	Composer et interpréter la musique mixte 1	3.0
MUS 6106	Composer et interpréter la musique mixte 2	3.0
MUS 6107	Séminaire sur le jeu pianistique, du geste au son	3.0
MUS 6117	Séminaire d'acoustique musicale	3.0
MUS 6220	Séminaire de recherche-création en musique	3.0
MUS 6251	Sujets spéciaux en musique 1	1.0
MUS 6252	Sujets spéciaux en musique 2	2.0
MUS 6253	Sujets spéciaux en musique 3	3.0
MUS 6261	Sujets spéciaux en musique 4	1.0
MUS 6263	Sujets spéciaux en musique 6	3.0
MUS 6264	Sujets spéciaux en musique 7	3.0
MUS 6321	Psychoacoustique musicale	3.0
MUS 6322X	Acoustique des instruments de musique	3.0
MUS 6323	Musique de création et technologies	3.0
MUS 6324X	Création musicale en langage graphique	3.0
MUS 6600	Séminaire en musique	3.0
MUS 6602	Séminaire en musique	3.0

## Bloc TD-80C Travaux et lectures dirigés

Obligatoire - 24 crédits.

Cours	Titre	CR
MUL 6949	Travaux et lectures dirigés 1	12.0

Cours	Titre	CR
MUL 6950	Travaux et lectures dirigés 2	12.0

2-600-1-3 version 01 (A18)

# D.E.S.S. en médiation de la musique

Diplôme d'études supérieures spécialisées

## Objectifs

Contribuer à la formation des musiciens, des musicologues, des gestionnaires de la musique, entre autres, en matière de médiation de la musique.

### Objectifs spécifiques du programme :

- 1. Développer une connaissance des dynamiques contemporaines qui régissent les relations entre les publics et les musiciens;
  - 2. Développer une connaissance des outils récents en matière de communication du savoir musical dans un contexte de diffusion professionnelle de la musique auprès de publics variés;
  - 3. Développer une capacité d'analyse des besoins des ensembles musicaux, des lieux de diffusion ou de toute autre organisation en matière de médiation de la musique;
  - 4. Développer une capacité à concevoir et réaliser des outils de médiation de la musique (cahier pédagogique, cycle de conférences, ateliers, animations, capsules audio-visuelles, etc.).
- 

## Exigences d'admission

## Conditions propres à ce programme

### NOTE IMPORTANTE

Notez que ce programme d'études requiert une moyenne plus élevée que la moyenne normalement exigée par l'UdeM dans la majorité de ses programmes de 2<sup>e</sup> cycle.

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. en médiation de la musique, le candidat doit :

- Satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (Chapitre II, section II) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- Être titulaire d'un baccalauréat en musique avec une formation de base en sociomusicologie et/ou une bonne connaissance du fonctionnement du milieu musical professionnel
- OU : être titulaire d'un baccalauréat en sciences humaines (philosophie, sociologie, histoire de l'art, sciences des communications) avec une formation complémentaire en musique (ex. : mineure ou majeure en musique, art et société) et/ou une expérience professionnelle dans le milieu culturel
- OU : professionnel du milieu culturel ayant une formation musicale suffisamment avancée pour pouvoir suivre les cours du programme
- Avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- Rencontrer le comité d'admission en entrevue (le comité d'admission comprendra plusieurs professeurs du secteur musicologie et une personne du milieu professionnel)
- Démontrer d'excellentes capacités rédactionnelles et de communication

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal. Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau C1 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 760/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

À l'issue du processus d'admission, une scolarité complémentaire d'un maximum de 9 crédits ou préparatoire d'un maximum de 27 crédits pourrait être demandée aux étudiants en fonction de leur formation antérieure. Jusqu'à 6 crédits de cours de 1er cycle pourront être intégrés au programme (bloc « Complément de formation »).

### Remarque

La Faculté de musique exige des frais pour l'entrevue ou l'audition. Ces frais ne sont pas remboursables. Veuillez remplir et retourner le formulaire à cette fin: <https://ecommerce.dexero.com/shopping/musique/musique/>

---

## Documents additionnels à fournir

- Lettre de présentation
  - Curriculum vitae.
- 

## Scolarité

Le programme peut être suivi à temps plein ou à temps partiel, de jour ou de soir. La scolarité minimale à temps plein est de trois trimestres. La scolarité maximale à temps partiel est de quatre trimestres.

---

## Transfert et équivalence

L'étudiant qui a conservé une moyenne d'au moins 3,0 dans les cours du microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle en médiation de la musique peut demander un transfert au D.E.S.S. Les crédits accumulés peuvent être reconnus, en autant que les exigences du D.E.S.S. sont satisfaites.

---

## Structure du programme

**D.E.S.S. en médiation de la musique** 2-600-1-3 version 01 (A18)

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits.

### LÉGENDE

CR : crédit

## Segment 70

Les crédits du D.E.S.S. sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires et 24 crédits à option, dont 12 crédits attribués à un travail dirigé OU à un stage.

### Bloc 70A

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
MUL 6265	La médiation de la musique	3.0

Cours	Titre	CR
MUL 6266	Les publics de la musique	3.0

### Bloc 70B

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

**Cours de 3 crédits chacun choisis parmi un ensemble de cours et de séminaires de 2<sup>e</sup> et/ou 3<sup>e</sup> cycle offerts chaque année par la Faculté de musique. Le choix de cours doit être approuvé par le responsable du programme d'études.**

Cours	Titre	CR
MUS 6107	Séminaire sur le jeu pianistique, du geste au son	3.0

Cours	Titre	CR
MUL 6266	Les publics de la musique	3.0
MUL 6265	La médiation de la musique	3.0
MUL 6266	Les publics de la musique	3.0

### Bloc 70C

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
MUL 1101	Histoire générale de la musique 1	3.0
MUL 1102	Histoire générale de la musique 2	3.0
MUL 1246	Appréciation musicale des musiques du monde	3.0

Cours	Titre	CR
MUL 3334	Introduction à la sociomusicologie	3.0
MUL 3344	Sociomusicologie contemporaine	3.0
MUS 2135	Musique, institutions et politiques culturelles	3.0

### Bloc 70D

Option - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
MUL 6801	Stage en médiation de la musique	12.0

Cours	Titre	CR
MUL 6900	Travail dirigé en médiation de la musique	12.0

2-600-6-0 version 01 (A16)

# **Microprogramme de deuxième cycle en enseignement instrumental**

Attestation

## **Objectifs**

L'objectif principal de ce programme est de développer les aptitudes pédagogiques des musiciens qui souhaitent compléter leur formation en acquérant des compétences essentielles à leur carrière de musicien et de pédagogue. Il constitue par ailleurs une formation continue pour les musiciens qui sont déjà sur le marché du travail, en leur proposant un contenu qui se renouvelle sans cesse afin d'intégrer les outils les plus récents en pédagogie de la musique.

---

## **Règlements des études – dispositions propres au programme**

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes:

### 1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de deuxième cycle en enseignement instrumental, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (Chapitre II, Section II) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat de 1er cycle en musique, ou de 3e cycle du Conservatoire, ou attester d'une formation académique jugée équivalente
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent

Pour être admissible, le candidat doit attester d'une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, il doit :

- Soit avoir réussi l'Épreuve uniforme de français du ministère de l'Enseignement supérieur du Québec.
- Soit fournir une preuve de l'atteinte du niveau B2 tel que défini dans le Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal <https://francais.umontreal.ca/etudier-en-francais/tests-diplomes-formations-francais-acceptees/>

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 605/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

### 1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- lettre d'intention ou de motivation
- curriculum vitae

## 2. Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres et la scolarité maximale est de douze trimestres à temps partiel. Les cours et les ateliers sont offerts le jour et le soir

# Structure de programme

Le microprogramme comporte 15 crédits.

LÉGENDE  
CR : crédits

### Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 10 crédits obligatoires et 5 crédits à option.

#### Bloc 70A

Obligatoire - 10 crédits.

Cours	Titre	CR
EMU 6010	Pédagogie instrumentale	3.0

Cours	Titre	CR
EMU 6030	Stage pratique en enseignement instrumental	3.0

#### Bloc 70B - Ateliers de didactique

Option - 2 crédits.

Cours	Titre	CR

#### Bloc 70C - Complément de formation

Option- 3 crédits.

À l'exclusion des cours d'introduction, choisir parmi les cours de premier cycle ou les séminaires offerts par la Faculté de musique.

2-605-1-1 version 09 (A20)

# Maîtrise en musique, option interprétation

**Maîtrise en musique (M. Mus.)**

## Objectifs

Acquérir la maîtrise de son instrument dans un choix d'oeuvres de concert et développer son autonomie et sa propre personnalité artistique par l'acquisition de connaissances touchant les différents paramètres du processus de recherche-création (connaissances théoriques, compréhension, techniques d'exécution). Par le volet théorique, ouvrir la porte aux études doctorales.

---

## Exigences d'admission

### Conditions propres à ce programme

#### NOTE IMPORTANTE

Notez que ce programme d'études requiert une moyenne plus élevée que la moyenne normalement exigée par l'UdeM dans la majorité de ses programmes de 2<sup>e</sup> cycle.

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de M. Mus. (interprétation), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales;
- avoir obtenu, dans ses études antérieures, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- être titulaire d'un diplôme de 1<sup>er</sup> cycle dans la discipline ou être titulaire d'un diplôme de 3<sup>e</sup> cycle du Conservatoire ou attester d'une formation académique jugée équivalente par le doyen/la doyenne;
- se présenter à une audition d'une durée de 30 minutes, et qui comprendra quatre œuvres de styles différents, représentatives du répertoire de l'instrument et démontrant la musicalité et les moyens techniques du candidat.

Le candidat doit attester d'une bonne connaissance du français. Tous les étudiants qui ont obtenu leur grade d'études de premier cycle universitaire (ou son équivalent) dans une institution non francophone doivent se soumettre à un des tests de français acceptés par l'Université de Montréal (voir le site du Centre de communication écrite : [cce.umontreal.ca](http://cce.umontreal.ca). Le résultat du test n'est pas éliminatoire, mais pourra mener à l'imposition d'un certain nombre de cours de français jugés nécessaires à la réussite du programme.

Le candidat doit faire preuve d'une bonne connaissance de l'anglais.

Remarques:

La Faculté de musique exige des frais pour l'entrevue ou l'audition, quel que soit leur nombre (la somme demeure la même que l'étudiant passe une ou plusieurs auditions et/ou entrevues). Ces frais ne sont pas remboursables. Veuillez remplir et retourner le formulaire à cette fin: <https://ecommerce.dexero.com/shopping/musique/musique/>

---

## Documents additionnels à fournir

- Lettre de présentation

## Programmes d'études de provenance

Plusieurs étudiants de l'Université de Montréal inscrits à ce programme provenaient des programmes suivants :

- Baccalauréat en musique - Interprétation instruments classiques
- DESS en musique - Interprétation

## Structure du programme

**Maîtrise en musique, option interprétation** 2-605-1-1 version 09 (A20)

La maîtrise en musique comporte 45 crédits.

### LÉGENDE

CR : crédit

## Segment 70

Les crédits sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires, dont 18 crédits attribués à des récitals incluant une transmission du discours musical écrit (partition), et 12 crédits à option.

### Bloc 70B Musique d'ensemble

Option - 3 crédits.

**MUE6### La participation aux grands ensembles est obligatoire si demandée par le doyen/la doyenne.**

Cours	Titre	CR
MIN 6040	Continuo 1	2.0
MIN 6041	Continuo 2	2.0

Cours	Titre	CR
MIN 6043	Continuo 3	2.0

## Bloc 70C

Option - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
EMU 6010	Pédagogie instrumentale	3.0
EMU 6030	Stage pratique en enseignement instrumental	3.0
EMU 6310	Technique de direction	1.0
EMU 6312	Technique de direction - étude de la partition	2.0
MCT 6211X	Composer et interpréter la musique pour la danse	3.0
MIN 6491	Atelier d'improvisation musicale	2.0
MIN 6851	Séminaire d'art vocal sur la mélodie	3.0
MIN 6852	Séminaire d'art vocal sur les airs d'opéra	3.0
MIN 6859	Séminaire d'art vocal sur la mélodie française	3.0
MIN 6860	Séminaire d'art vocal sur les airs d'opéra	3.0
MIN 6941	Séminaire	3.0
MIN 6942	La démarche poétique en interprétation	3.0
MIN 6946	Musique et Révolution française	3.0
MIN 6948	Démarche artistique en interprétation musicale	3.0
MIN 6949	Préparation aux auditions d'orchestre	3.0
MIN 6950	Séminaire	3.0
MIN 6951	Séminaire	3.0
MIN 6952	Séminaire	3.0
MIN 6953	Séminaire	3.0
MIN 6954	Séminaire d'accompagnement vocal et instrumental	3.0
MIN 6955	Séminaire d'accompagnement vocal et instrumental	3.0
MIN 6956	Interprétation de la musique ancienne	3.0
MIN 6957	Outils d'analyse avancés pour interprètes	3.0
MIN 6961	Séminaire en musique	3.0
MUL 6107	Histoire et théorie de la musicologie	3.0
MUL 6216	Séminaire de recherche	3.0
MUL 62171	Séminaire de méthodologie et de rédaction 1	0.0

Cours	Titre	CR
MUL 62172	Séminaire de méthodologie et de rédaction 2	3.0
MUL 6228	Analyse musicale et interprétation	3.0
MUL 6249	Séminaire	3.0
MUL 6251	Séminaire de musicologie 1	3.0
MUL 6252	Séminaire de musicologie 2	3.0
MUL 6253	Séminaire de musicologie 3	3.0
MUL 6254	Séminaire de musicologie 4	3.0
MUL 6258	Séminaire en musique	3.0
MUL 6259	Séminaire en musique	3.0
MUL 6260	Séminaire en musique	3.0
MUL 6261	Séminaire en musique	3.0
MUL 6265	La médiation de la musique	3.0
MUL 6266	Les publics de la musique	3.0
MUL 6270	Séminaire Musicologie de la performance	3.0
MUL 6335X	Théories et contextes de la musique ancienne	3.0
MUS 6105	Composer et interpréter la musique mixte 1	3.0
MUS 6106	Composer et interpréter la musique mixte 2	3.0
MUS 6107	Séminaire sur le jeu pianistique, du geste au son	3.0
MUS 6117	Séminaire d'acoustique musicale	3.0
MUS 6220	Séminaire de recherche-création en musique	3.0
MUS 6252	Sujets spéciaux en musique 2	2.0
MUS 6253	Sujets spéciaux en musique 3	3.0
MUS 6600	Séminaire en musique	3.0
MUS 6602	Séminaire en musique	3.0
PLU 61231	Création d'opéra : livret et musique 1	0.0
PLU 61232	Création d'opéra : livret et musique 2	3.0
PLU 6125	Création d'opéra: atelier d'opéra	3.0

## Bloc 70D Récitals

Obligatoire - 18 crédits.

Cours	Titre	CR
MIN 6959	Récital de première année	6.0

Cours	Titre	CR
MIN 6960	Récital final	12.0

2-605-1-2 version 02 (H19)

## D.E.S.S. en musique - Interprétation

Diplôme d'études supérieures spécialisées

### Objectifs

Ce diplôme de courte durée permet au candidat de perfectionner ses acquis professionnels propres à son instrument.

---

### Exigences d'admission

#### Conditions propres à ce programme

##### NOTE IMPORTANTE

Notez que ce programme d'études requiert une moyenne plus élevée que la moyenne normalement exigée par l'UdeM dans la majorité de ses programmes de 2<sup>e</sup> cycle.

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. en musique - Interprétation, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1<sup>er</sup> cycle dans la discipline ou de 3<sup>e</sup> cycle du Conservatoire ou attester d'une formation académique jugée équivalente
- avoir obtenu au 1<sup>er</sup> cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- se présenter à une audition; des exigences instrumentales de haut niveau sont requises.

Remarques:

La Faculté de musique exige des frais pour l'entrevue ou l'audition, quel que soit leur nombre (la somme demeure la même que l'étudiant passe une ou plusieurs auditions et/ou entrevues). Ces frais ne sont pas remboursables. Veuillez remplir et retourner le formulaire à cette fin: <https://ecommerce.dexero.com/shopping/musique/musique/>

---

### Documents additionnels à fournir

- Lettre de présentation
  - Curriculum vitae
- 

### Scolarité

La scolarité minimale à temps plein est de deux trimestres. La scolarité maximale est de trois trimestres à compter de l'inscription initiale de l'étudiant.

---

### Remarques

La Faculté de musique exige des frais de 50\$ pour l'entrevue ou l'audition. Ces frais ne sont pas remboursables. Veuillez remplir et retourner le formulaire à cette fin.

---

### Programmes d'études de provenance

Plusieurs étudiants de l'Université de Montréal inscrits à ce programme provenaient des programmes suivants :

- Baccalauréat en musique - Interprétation instruments classiques

## Structure du programme

**D.E.S.S. en musique - Interprétation** 2-605-1-2 version 02 (H19)

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits.

### LÉGENDE

CR : crédit

## Segment 70

Les crédits sont répartis de la façon suivante : 19 crédits obligatoires et 11 crédits à option.

### Bloc 70A

Option - 3 crédits.

**Cours de 3 crédits choisi parmi un ensemble de cours, séminaires, travaux et lectures dirigés ou sujets spéciaux offerts chaque année.**

Cours	Titre	CR
MIN 6948	Démarche artistique en interprétation musicale	3.0
MIN 6949	Préparation aux auditions d'orchestre	3.0

Cours	Titre	CR
MIN 6957	Outils d'analyse avancés pour interprètes	3.0
MUS 6107	Séminaire sur le jeu pianistique, du geste au son	3.0

### Bloc 70C Musique d'ensemble

Option - 2 crédits.

**Cours MUE### La participation aux grands ensembles est obligatoire si demandée par le doyen.**

Cours	Titre	CR
MIN 6040	Continuo 1	2.0
MIN 6041	Continuo 2	2.0

Cours	Titre	CR
MIN 6043	Continuo 3	2.0

### Bloc 70D Récitals

Obligatoire - 19 crédits.

Cours	Titre	CR
MIN 6799	Récital I	7.0

Cours	Titre	CR
MIN 6800	Récital	12.0

2-605-1-3 version 00 (H19)

# Maîtrise en musique, option accompagnement au piano

Maîtrise en musique (M. Mus.)

## Objectifs

### Option Accompagnement au piano

Acquérir et appliquer les outils nécessaires à l'amorce d'une carrière dans le domaine de l'accompagnement au piano, et développer une connaissance du répertoire et des enjeux liés aux différents aspects du métier : récital, répétiteur à l'opéra, etc.

---

## Exigences d'admission

### Conditions propres à ce programme

#### NOTE IMPORTANTE

Notez que ce programme d'études requiert une moyenne plus élevée que la moyenne normalement exigée par l'UdeM dans la majorité de ses programmes de 2<sup>e</sup> cycle.

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de M. Mus. (accompagnement au piano), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales;
- avoir obtenu, dans ses études antérieures, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- attester d'une bonne connaissance du français. Tous les étudiants qui ont obtenu leur grade d'études de premier cycle universitaire (ou son équivalent) dans une institution non francophone doivent se soumettre à un des tests de français acceptés par l'Université de Montréal (voir le site du Centre de communication écrite : <http://cce.umontreal.ca>. Le résultat du test n'est pas éliminatoire, mais pourra mener à l'imposition d'un certain nombre de cours de français jugés nécessaires à la réussite du programme.
- Faire preuve d'une bonne connaissance de l'anglais.

### Option Accompagnement au piano

- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle dans la discipline ou être titulaire d'un diplôme de 3e cycle du Conservatoire ou attester d'une formation académique jugée équivalente par le doyen/la doyenne;
- se présenter à une audition d'une durée de 30 à 40 minutes avec un instrumentiste ou un chanteur. Le programme doit comprendre deux pièces solo, soit: un mouvement rapide d'une sonate de la période classique et un mouvement d'une oeuvre romantique ou moderne (au choix), puis deux œuvres avec un instrumentiste (grandes sonates) ou un chanteur (lied et mélodie).

Remarques:

La Faculté de musique exige des frais pour l'entrevue ou l'audition, quel que soit leur nombre (la somme demeure la même que l'étudiant passe une ou plusieurs auditions et/ou entrevues). Ces frais ne sont pas remboursables. Veuillez remplir et retourner le formulaire à cette fin: <https://ecommerce.dexero.com/shopping/musique/musique/>

---

## Documents additionnels à fournir

- Lettre de présentation

## Structure du programme

**Maîtrise en musique, option accompagnement au piano** 2-605-1-3 version 00 (H19)

La maîtrise en musique comporte 45 crédits.

### LÉGENDE

CR : crédit

## Segment 70 Propre à l'option Accompagnement au piano

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 36 crédits obligatoires, dont 18 crédits attribués à des récitals et 9 crédits à option.

### Bloc 70A

Obligatoire - 13 crédits.

Cours	Titre	CR
MIN 6955	Séminaire d'accompagnement vocal et instrumental	3.0
MUI 6255A	Piano 1	5.0

Cours	Titre	CR
MUI 6255B	Piano 2	5.0

### Bloc 70B

Option - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
MIN 6040	Continuo 1	2.0
MIN 6041	Continuo 2	2.0
MIN 6043	Continuo 3	2.0
MUE 6002	Atelier d'interprétation du lied et de la mélodie	1.0
MUE 6101	Atelier d'accompagnement	1.0
MUE 6241	Ensemble-musique de chambre	1.0
MUE 6242	Ensemble-musique de chambre	1.0

Cours	Titre	CR
MUE 6243	Ensemble-musique de chambre	1.0
MUE 6244	Ensemble-musique de chambre	1.0
MUE 6245	Ensemble-musique de chambre	1.0
MUE 6561	Ensemble de musique contemporaine 1	2.0
MUE 6562	Ensemble de musique contemporaine 2	2.0
MUE 6563	Ensemble de musique contemporaine 3	2.0
MUE 6621	Atelier d'opéra pour pianiste	1.0

### Bloc 70C

Option - 3 crédits.

Cours de 3 crédits choisi parmi un ensemble de cours et de séminaires de 2<sup>e</sup> et/ou 3<sup>e</sup> cycle, travaux et lectures dirigés ou sujets spéciaux offerts chaque année par la Faculté de musique. Le choix de cours doit être approuvé par le responsable du programme d'études (directeur/trice de recherche).

Cours	Titre	CR
EMU 6310	Technique de direction	1.0
EMU 6312	Technique de direction – étude de la partition	2.0

Cours	Titre	CR
MIN 6957	Outils d'analyse avancés pour interprètes	3.0
MUS 6107	Séminaire sur le jeu pianistique, du geste au son	3.0

### Bloc 70D Récitals

Obligatoire - 23 crédits.

Cours	Titre	CR
MIN 6959	Récital de première année	6.0
MIN 6960	Récital final	12.0

Cours	Titre	CR
MUI 6255C	Piano 3	5.0

2-605-1-4 version 00 (H19)

# D.E.S.S. en musique – Accompagnement au piano

Diplôme d'études supérieures spécialisées

## Objectifs

Ce diplôme de courte durée permet au candidat de perfectionner ses acquis professionnels propres à son instrument.

---

## Exigences d'admission

### Conditions propres à ce programme

#### NOTE IMPORTANTE

Notez que ce programme d'études requiert une moyenne plus élevée que la moyenne normalement exigée par l'UdeM dans la majorité de ses programmes de 2<sup>e</sup> cycle.

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. en musique - Accompagnement au piano, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1<sup>er</sup> cycle dans la discipline ou de 3<sup>e</sup> cycle du Conservatoire ou attester d'une formation académique jugée équivalente
- avoir obtenu au 1<sup>er</sup> cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- se présenter à une audition; des exigences instrumentales de haut niveau sont requises.

Remarques :

La Faculté de musique exige des frais pour l'entrevue ou l'audition, quel que soit leur nombre (la somme demeure la même que l'étudiant passe une ou plusieurs auditions et/ou entrevues). Ces frais ne sont pas remboursables. Veuillez remplir et retourner le formulaire à cette fin : <https://ecommerce.dexero.com/shopping/musique/musique/>

---

## Documents additionnels à fournir

- Lettre de présentation
  - Curriculum vitae
- 

## Scolarité

La scolarité minimale à temps plein est de deux trimestres. La scolarité maximale est de trois trimestres à compter de l'inscription initiale de l'étudiant.

---

## Structure du programme

### D.E.S.S. en musique – Accompagnement au piano 2-605-1-4 version 00 (H19)

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits.

#### LÉGENDE

CR : crédit

## Segment 70

Les crédits sont répartis de la façon suivante : 21 crédits obligatoires et 9 crédits à option.

### Bloc 70A

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
MIN 6954	Séminaire d'accompagnement vocal et instrumental	3.0
MUI 6253A	Tutorat 1 (dess) piano	3.0

Cours	Titre	CR
MUI 6253B	Tutorat 2 (DESS) piano	3.0

### Bloc 70B

Option - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
MIN 6040	Continuo 1	2.0
MIN 6041	Continuo 2	2.0
MIN 6043	Continuo 3	2.0
MUE 6001	Atelier d'interprétation du lied et de la mélodie	1.0
MUE 6101	Atelier d'accompagnement	1.0
MUE 6241	Ensemble-musique de chambre	1.0
MUE 6242	Ensemble-musique de chambre	1.0

Cours	Titre	CR
MUE 6243	Ensemble-musique de chambre	1.0
MUE 6244	Ensemble-musique de chambre	1.0
MUE 6245	Ensemble-musique de chambre	1.0
MUE 6561	Ensemble de musique contemporaine 1	2.0
MUE 6562	Ensemble de musique contemporaine 2	2.0
MUE 6563	Ensemble de musique contemporaine 3	2.0

### Bloc 70C

Option - 3 crédits.

Cours de 3 crédits du niveau études supérieures choisi parmi un ensemble de cours, séminaires, travaux et lectures dirigés ou sujets spéciaux offerts chaque année.

Cours	Titre	CR
MIN 6957	Outils d'analyse avancés pour interprètes	3.0

Cours	Titre	CR
MUS 6107	Séminaire sur le jeu pianistique, du geste au son	3.0

### Bloc 70D

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
MIN 6800	Récital	12.0

2-605-1-6 version 00 (H19)

# Maîtrise en musique, option interprétation et composition jazz

Maîtrise en musique (M. Mus.)

## Objectifs

### Option Interprétation et composition jazz

Acquérir la maîtrise de son instrument par la connaissance des idiomes jazz qui lui sont propres et développer sa personnalité artistique au travers d'une démarche de recherche-création incluant la composition, l'interprétation et l'enregistrement d'un ensemble d'oeuvres originales.

---

## Exigences d'admission

### Conditions propres à ce programme

#### NOTE IMPORTANTE

Notez que ce programme d'études requiert une moyenne plus élevée que la moyenne normalement exigée par l'UdeM dans la majorité de ses programmes de 2<sup>e</sup> cycle.

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de M. Mus., option interprétation et composition jazz, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales;
- avoir obtenu, dans ses études antérieures, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- attester d'une bonne connaissance du français. Tous les étudiants qui ont obtenu leur grade d'études de 1<sup>er</sup> cycle universitaire (ou son équivalent) dans une institution non francophone doivent se soumettre à un des tests de français acceptés par l'Université de Montréal (voir le site du Centre de communication écrite : <http://cce.umontreal.ca>. Le résultat du test n'est pas éliminatoire, mais pourra mener à l'imposition d'un certain nombre de cours de français jugés nécessaires à la réussite du programme.
- être titulaire d'un diplôme de 1<sup>er</sup> cycle dans la discipline ou être titulaire d'un diplôme de 3<sup>e</sup> cycle du Conservatoire ou attester d'une formation académique jugée équivalente par le doyen/la doyenne;
- se soumettre à une audition instrumentale de 30 minutes, minimum trois pièces, dont deux pièces choisies parmi un répertoire de 20 standards mémorisés (avec thème et improvisation) et une pièce au choix. Lors de l'audition, le candidat doit soumettre la liste de 20 standards mémorisés aux membres du jury;
- Faire preuve d'une bonne connaissance de l'anglais.

cours préalables :

- Arrangement jazz 1 et 2 ou équivalent
- Composition jazz 1 et 2 ou équivalent
- Improvisation jazz 1 et 2 ou équivalent
- Création de maquettes audio/MIDI ou équivalent

Le doyen/la doyenne n'est pas tenu(e) d'accepter tous les candidats qui satisfont aux conditions d'admissibilité

Remarques :

La Faculté de musique exige des frais pour l'entrevue ou l'audition, quel que soit leur nombre (la somme demeure la même que l'étudiant passe une ou plusieurs auditions et/ou entrevues). Ces frais ne sont pas remboursables. Veuillez remplir et retourner le formulaire à cette fin : <https://ecommerce.dexero.com/shopping/musique/musique/>

---

## Documents additionnels à fournir

- Lettre de présentation
- soumettre un portfolio (trois compositions avec enregistrement et partitions)

## Structure du programme

**Maîtrise en musique, option interprétation et composition jazz** 2-605-1-6 version 00 (H19)

La maîtrise en musique comporte 45 crédits.

### LÉGENDE

CR : crédit

## Segment 70 Propre à l'option Interprétation et composition jazz

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 42 crédits obligatoires, dont 25 crédits attribués à la recherche et la création et 3 crédits à option.

### Bloc 70A

Obligatoire -17 crédits.

Cours	Titre	CR
MCT 6301	Composition jazz 1	3.0
MUI 6614A	Interprétation jazz 1	4.0
MUI 6614B	Interprétation jazz 2	4.0

Cours	Titre	CR
MUL 62171	Séminaire de méthodologie et de rédaction 1	0.0
MUL 62172	Séminaire de méthodologie et de rédaction 2	3.0
MUS 6301	Pratiques contemporaines du jazz	3.0

### Bloc 70C Ensemble

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
MTE 6601X	Atelier de musique brésilienne 1	2.0
MTE 6611X	Atelier de musique cubaine 1	2.0
MUE 6261	Ensemble	1.0
MUE 6262	Ensemble	1.0
MUE 6263	Ensemble	1.0
MUE 6361	Chorale jazz 1	1.0
MUE 6362	Chorale jazz 2	1.0
MUE 6363	Chorale jazz 3	1.0
MUE 6421	Atelier d'accompagnement vocal jazz 1	1.0
MUE 6422	Atelier d'accompagnement vocal jazz 2	1.0
MUE 6423	Atelier d'accompagnement vocal jazz 3	1.0
MUE 6471	Ensemble Big Band	2.0
MUE 6472	Ensemble Big Band	2.0
MUE 6501	Ensemble de guitares jazz 1	1.0

Cours	Titre	CR
MUE 6502	Ensemble de guitares jazz 2	1.0
MUE 6503	Ensemble de guitares jazz 3	1.0
MUE 6521	Ensemble de musiques du monde	1.0
MUE 6522	Ensemble de musiques du monde	1.0
MUE 6523	Ensemble de musiques du monde	1.0
MUE 6524	Ensemble de musiques du monde	1.0
MUE 6611	Orchestre de chambre jazz	2.0
MUE 6612	Orchestre de chambre jazz	2.0
MUE 6631	Ensemble de percussions du monde	1.0
MUE 6632	Ensemble de percussions du monde	1.0
MUE 6633	Ensemble de percussions du monde	1.0
MUE 6634	Ensemble de percussions du monde	1.0
MUE 6641	Atelier de réalisation vocale jazz	2.0

## Bloc 70D Projet de recherche et création en jazz

Obligatoire - 25 crédits.

Cours	Titre	CR
MCT 6302	Composition jazz 2	3.0
MIN 6959	Récital de première année	6.0

Cours	Titre	CR
MIN 6980	Projet final interprétation-composition jazz	16.0

2-606-1-0 version 02 (A20)

# D.E.S.S. en musique – Répertoire d'orchestre

Diplôme d'études supérieures spécialisées

## Objectifs

Ce diplôme de courte durée permet au candidat de perfectionner ses acquis professionnels dans le répertoire d'orchestre propre à son instrument en vue de se préparer aux auditions d'orchestre.

---

## Exigences d'admission

### Conditions propres à ce programme

#### NOTE IMPORTANTE

Notez que ce programme d'études requiert une moyenne plus élevée que la moyenne normalement exigée par l'UdeM dans la majorité de ses programmes de 2<sup>e</sup> cycle.

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. (répertoire d'orchestre), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
  - être titulaire d'un diplôme de 1<sup>er</sup> cycle dans la discipline ou de 3<sup>e</sup> cycle du Conservatoire ou attester d'une formation académique jugée équivalente
  - avoir obtenu dans ses études antérieures une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
  - se présenter à une audition permettant de vérifier la connaissance pratique du répertoire d'orchestre propre à l'instrument.
- 

## Documents additionnels à fournir

- Lettre d'intention ou de motivation
  - Curriculum vitae
- 

## Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres à compter de l'inscription initiale du candidat. La scolarité maximale est de trois trimestres.

---

## Statut

Les études se font à temps plein seulement.

---

## Remarques

La Faculté de musique exige des frais de 50\$ pour l'entrevue ou l'audition. Ces frais ne sont pas remboursables. Veuillez remplir et retourner le formulaire à cette fin.

---

## Structure du programme

### **D.E.S.S. en musique – Répertoire d'orchestre** 2-606-1-0 version 02 (A20)

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits.

#### LÉGENDE

CR : crédit

## Segment 70

Les crédits du DESS sont répartis de la façon suivante : 24 crédits obligatoires, dont 20 crédits attribués sur la base de trois évaluations périodiques d'audition et d'une audition finale, et 6 crédits à option.

### **Bloc 70A**

Obligatoire - 4 crédits.

Cours	Titre	CR
MIN 6445	Atelier d'interprétation 1	1.0
MIN 6446	Atelier d'interprétation 2	1.0

Cours	Titre	CR
MUE 6461	Traits d'orchestre	1.0
MUE 6462	Traits d'orchestre	1.0

### **Bloc 70C Auditions**

Obligatoire - 20 crédits.

Cours	Titre	CR
MIN 6541	Audition 1	5.0
MIN 6542	Audition 2	5.0

Cours	Titre	CR
MIN 6543	Audition 3	5.0
MIN 6544	Audition 4	5.0

2-610-1-1 version 08 (A25)

## **Maîtrise en musique, option composition et création sonore**

**Maîtrise en musique (M. Mus.)**

### **Objectifs**

Dans le cadre du programme de Maîtrise en composition et création sonore, l'étudiant est amené à :

- développer une démarche artistique personnelle et distinctive à travers l'exploration de diverses techniques de composition et de création sonore ;
- analyser les formes d'art musical, les styles et les langages susceptibles d'enrichir sa démarche de création et connaître les tendances les plus récentes de la création musicale ;
- acquérir une autonomie de recherche, un esprit critique et la capacité de présenter la démarche de création de façon cohérente, oralement et par écrit.

Le développement d'un langage personnel peut ainsi reposer sur une maîtrise des outils traditionnels de la composition instrumentale (où les idées musicales sont transcris sur une partition) et/ou des outils technologiques développés pour les différentes formes de musiques numériques. La création musicale en lien avec d'autres arts (cinéma, danse, théâtre, etc.) peut également être explorée dans le cadre du programme.

---

### **Exigences d'admission**

## Conditions propres à ce programme

### NOTE IMPORTANTE

Notez que ce programme d'études requiert une moyenne plus élevée que la moyenne normalement exigée par l'UdeM dans la majorité de ses programmes de 2<sup>e</sup> cycle.

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de Maîtrise en musique, option Composition et création sonore (M. Mus.), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales;
- être titulaire d'un diplôme de baccalauréat en composition instrumentale, en composition mixte, en écriture ou en musiques numériques, ou être titulaire d'un diplôme de 3<sup>e</sup> cycle du Conservatoire en composition ou attester de toute autre formation jugée équivalente par la doyenne;
- avoir obtenu, dans ses études antérieures, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent, ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2<sup>e</sup> cycle si celle-ci est plus élevée;
- avoir complété ou suivre comme cours complémentaires tout cours de premier cycle jugé pertinent pour soutenir le projet de recherche et de création.
- sur convocation, se présenter à une entrevue pour y exposer son projet. Veuillez noter que la Faculté de musique exige un montant d'au minimum 50 \$ pour l'audition et/ou l'entrevue et/ou le(s) test(s), quel que soit leur nombre. Ces frais ne s'appliquent qu'une seule fois, que l'étudiant passe une ou plusieurs auditions et/ou entrevues dans un ou plusieurs programmes, et ce, tout au long de son parcours à la Faculté de musique. Ces frais ne sont pas remboursables.

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal. Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) pour les trois compétences suivantes :

- Compréhension orale.
- Compréhension écrite.
- Production écrite.

L'épreuve de français n'est pas éliminatoire, mais les résultats obtenus au test orienteront la nature de l'admission avec l'éventuelle imposition de cours de français qui favoriseront la réussite du programme. Le candidat doit également avoir une bonne connaissance de l'anglais.

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés.

## Documents additionnels à fournir

- Curriculum vitae
- Portfolio d'oeuvres. Le portfolio doit être constitué de deux à cinq œuvres ou réalisations en composition et/ou création sonore, représentatives de la démarche artistique.
- Lettre d'intention présentant une esquisse de projet de recherche-création. Dans la lettre d'intention, comportant deux pages et rédigée en français, le candidat expose son parcours antérieur, décrit ses projets de formation et précise ses objectifs professionnels. Cette lettre est obligatoire pour l'étude du dossier d'admission. Elle doit préciser l'orientation disciplinaire du projet de recherche-création : composition instrumentale et vocale, composition mixte, composition électroacoustique et électronique, arts performatifs et les installations sonores, arts médiatiques, arts logiciels appliqués à la création sonore et musicale ou toute combinaison de ces démarches.
- Travaux académiques principaux : un travail rédigé (travail d'histoire, compte rendu, notes de programme, etc.) et un travail d'analyse (formelle, harmonique, électroacoustique, etc.) réalisés au cours des études précédentes.

## Structure du programme

**Maîtrise en musique, option composition et création sonore** 2-610-1-1 version 08 (A25)

La maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte selon l'option suivante :

- Composition et création sonore (Segment 72)

### LÉGENDE

CR : crédit

## Segment 72 Propre à l'option Composition et création sonore

Les crédits de la maîtrise sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires, dont 9 crédits attribués à la composition et la création sonore et 24 crédits attribués au mémoire et portfolio de création, de 6 à 12 crédits à option et un maximum de 6 crédits au choix.

### Bloc 72A Séminaires et cours

Option - Minimum 6 crédits Maximum 12 crédits.

**Le choix des cours doit être approuvé par le responsable du programme d'études. La liste des cours de cycles supérieurs offerts par la Faculté de musique peut être consultée sur le site de la Faculté.**

Cours	Titre	CR
EMU 6010	Pédagogie instrumentale	3.0
EMU 6310	Technique de direction	1.0
EMU 6312	Technique de direction - étude de la partition	2.0
MCT 6211X	Composer et interpréter la musique pour la danse	3.0
MCT 6511X	Techniques de composition pour l'écran 1	3.0
MCT 6512X	Techniques de composition pour l'écran 2	3.0
MCT 7211X	Composer et interpréter la musique pour la danse	3.0
MIN 6949	Préparation aux auditions d'orchestre	3.0
MTE 6117X	Orchestration symphonique 2	3.0
MTE 6300	Analyse de la musique électroacoustique	3.0
MUE 6491	Atelier d'improvisation	1.0
MUE 6492	Atelier d'improvisation	1.0
MUL 6107	Histoire et théorie de la musicologie	3.0
MUL 62171	Séminaire de méthodologie et de rédaction 1	0.0
MUL 62172	Séminaire de méthodologie et de rédaction 2	3.0
MUL 6228	Analyse musicale et interprétation	3.0
MUL 6249	Séminaire	3.0
MUL 6251	Séminaire de musicologie 1	3.0
MUL 6265	La médiation de la musique	3.0
MUL 6266	Les publics de la musique	3.0
MUL 6333X	Courants historiques en musique, art et société	3.0
MUS 4105	Communications numériques en musique	1.0
MUS 4106	Atelier de médiation de la musique 3	1.0

Cours	Titre	CR
MUS 6101X	Composition spectrale et algorithmique 1	3.0
MUS 6105	Composer et interpréter la musique mixte 1	3.0
MUS 6106	Composer et interpréter la musique mixte 2	3.0
MUS 6107	Séminaire sur le jeu pianistique, du geste au son	3.0
MUS 6117	Séminaire d'acoustique musicale	3.0
MUS 6220	Séminaire de recherche-création en musique	3.0
MUS 6314X	Musique visuelle 1	3.0
MUS 6315X	Musique visuelle 2	3.0
MUS 6316	Atelier de musique visuelle immersive	1.0
MUS 6317	Séminaire de musique visuelle immersive	3.0
MUS 6321	Psychoacoustique musicale	3.0
MUS 6322X	Acoustique des instruments de musique	3.0
MUS 6323	Musique de création et technologies	3.0
MUS 6324X	Création musicale en langage graphique	3.0
MUS 6326X	Création musicale en langage textuel	3.0
MUS 6328X	Lutherie numérique et systèmes interactifs	3.0
MUS 6329X	Projet en informatique musicale	3.0
MUS 6413	Colloquium d'études supérieures en composition 1	1.5
MUS 6414	Colloquium d'études supérieures en composition 2	1.5
MUS 6600	Séminaire en musique	3.0
PLU 61231	Création d'opéra : livret et musique 1	0.0
PLU 61232	Création d'opéra : livret et musique 2	3.0
PLU 6125	Création d'opéra: atelier d'opéra	3.0

## Bloc 72C Recherche-création

Obligatoire - 33 crédits.

Cours	Titre	CR
MCT 6407	Composition et création sonore 1	3.0
MCT 6408	Composition et création sonore 2	3.0

Cours	Titre	CR
MCT 6409	Composition et création sonore 3	3.0
MCT 6945	Mémoire et portfolio de recherche-création	24.0

2-610-1-3 version 01 (A20)

# Maîtrise en musique, option composition pour l'écran

Maîtrise en musique

## Objectifs

Option Composition pour l'écran

Dans le cadre du programme de maîtrise en musique, option Composition pour l'écran -cheminement international, l'étudiant est amené à :

- s'immerger dans le milieu de la création audiovisuelle, avant même son entrée dans le monde professionnel;
  - composer dans divers styles tout en développant des habiletés d'analyse liées au contexte de réalisation;
  - accroître sa rapidité d'écriture, développer sa créativité, conserver une attitude souple face aux commentaires et aux changements;
  - acquérir une autonomie de recherche, un esprit critique et la capacité de présenter la démarche de création de façon cohérente, oralement et par écrit ;
  - participer au cycle complet de la production d'un objet cinématographique ou vidéoludique, de la commande et la conception jusqu'au mixage final ;
  - planifier une production sonore et musicale et la mener à bon terme en collaboration avec tous les intervenants impliqués (réalisateur, producteur, musiciens, studios, etc.);
  - accéder aux connaissances et expertises développées au sein des institutions participantes, en matière de patrimoines, d'esthétiques, de techniques, de méthodes pédagogiques, d'économies de la profession;
  - cumuler les réseaux de contacts sur deux continents au niveau de la création et de la professionnalisation;
  - profiter des occasions de repérage et de valorisation offertes par les structures professionnelles partenaires (festivals internationaux, concours, programmation, communication).
- 

## Règlements des études – dispositions propres au programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de maîtrise en musique (M. Mus.), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales;
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle en composition instrumentale, en composition mixte, en composition électroacoustique ou en écriture, ou être titulaire d'un diplôme de 3e cycle du Conservatoire en composition ou attester de toute autre formation jugée équivalente par la doyenne;
- avoir obtenu, dans ses études antérieures, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent;
- avoir complété ou suivre comme cours complémentaire tout cours de premier cycle jugé pertinent pour soutenir le projet de recherche et de création ;
- se soumettre à une épreuve qui consistera à composer une musique sur un court- Métrage d'animation imposé et se présenter à une entrevue (en personne ou par visioconférence) pour y exposer son projet et ses motivations. Des frais non remboursables de 87 euros seront exigés.

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, l'étudiant doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit présenter les résultats d'un test de français langue étrangère reconnu par l'Université de Montréal (<https://francais.umontreal.ca/etudier-en-francais/tests-diplomes-formations-francais-acceptees/>). L'épreuve de français n'est pas éliminatoire, mais les résultats obtenus au test orienteront la nature de l'admission avec l'éventuelle imposition de cours de français qui favoriseront la réussite du programme.

Le candidat doit également avoir une bonne connaissance de l'anglais écrit (compréhension écrite).

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration.

Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission :

- Curriculum vitae complet mettant en valeur l'expérience et la formation de l'étudiant dans le domaine de la composition pour l'écran.
- Portfolio comprenant entre 3 et 5 œuvres dont au moins une création musicale pour l'écran (document audiovisuel + partition). Les œuvres soumises peuvent être de nature instrumentale ou électronique/électroacoustique (partition, simulation, enregistrement) pour un total d'approximativement 20 minutes (si certaines œuvres sont longues, il est recommandé d'en sélectionner les passages les plus représentatifs).
- Lettre de présentation en anglais (max. 1000 mots) présentant :
- L'expérience acquise et la formation antérieure ;
- Une esquisse du projet de recherche théorique envisagé ;
- Les motivations qui orientent le choix d'institutions au sein desquelles l'étudiant souhaiterait effectuer son cheminement.
- Document présentant le projet artistique envisagé (max. 2000 mots)
- Déclaration sur l'honneur de l'authenticité et de l'originalité des partitions et/ou des enregistrements.

## Structure de programme

La maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte avec la modalité mémoire selon l'option suivante :

- Composition pour l'écran

Elle est offerte avec deux cheminements :

Segment 73X1 Propre au cheminement débutant à l'UdeM

Segment 73X2 Propre au cheminement débutant dans l'une des universités partenaires

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires, dont 3 crédits attribués à un stage, 21 crédits attribués à un projet de composition final ainsi que la rédaction d'un mémoire, accompagné d'une présentation de la démarche et de l'analyse des œuvres, d'un enregistrement sonore d'une exécution ou d'une simulation par ordinateur des œuvres, et 12 crédits à option.

LÉGENDE  
CR : crédit

### Segment 01 Tronc commun (pour les deux cheminements)

Remarque :

Le nombre de crédits suivis par l'étudiant pour compléter les blocs 01A et 01B du programme doivent être également répartis entre les deux établissements partenaires.

## Bloc 01A Disciplines associées

Option - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
MCT 6211X	Composer et interpréter la musique pour la danse	3.0
MCT 6513	Création sonore et musicale pour le jeu vidéo 1	3.0
MCT 6514	Création sonore et musicale pour le jeu vidéo 2	3.0
MTE 6300	Analyse de la musique électroacoustique	3.0
MUL 6208X	Histoire de la musique électro	3.0
MUS 6101X	Composition spectrale et algorithmique 1	3.0
MUS 6105	Composer et interpréter la musique mixte 1	3.0

Cours	Titre	CR
MUS 6106	Composer et interpréter la musique mixte 2	3.0
MUS 6127X	Création de maquettes MIDI orchestrales	3.0
MUS 6324X	Création musicale en langage graphique	3.0
MUS 6328X	Lutherie numérique et systèmes interactifs	3.0
MUS 6329X	Projet en informatique musicale	3.0
MUS 6531E	Discipline associée 1	3.0

## Bloc 01B Disciplines complémentaires

Option - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
CIN 6054	Poétique de l'audio-visuel	3.0
CIN 6057	Pratiques documentaires	3.0
CIN 6058	Mises en espace du récit	3.0
MTE 6117X	Orchestration symphonique 2	3.0
MUS 6301	Pratiques contemporaines du jazz	3.0

Cours	Titre	CR
MUS 6321	Psychoacoustique musicale	3.0
MUS 6322X	Acoustique des instruments de musique	3.0
MUS 6535E	Discipline complémentaire 1	3.0
MUS 6536E	Discipline complémentaire 2	3.0

## Segment 73X1 Propre au cheminement débutant à l'UdeM

Les crédits de ce segment sont tous obligatoires.

### Bloc 73X1A

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
MCT 6512	Projets collaboratifs en composition pour l'écran	3.0
MUS 6521	Recherche et culture en composition pour l'écran 1	1.0

Cours	Titre	CR
MUS 6522	Recherche et culture en composition pour l'écran 2	1.0
MUS 6523E	Recherche et culture en composition pour l'écran 3	1.0

### Bloc 73X1B Recherche-création en composition pour l'écran

Obligatoire - 24 crédits.

Cours	Titre	CR
MCT 6531	Composition et création sonore pour l'écran 1	3.0
MCT 6532	Composition et création sonore pour l'écran 2	3.0
MCT 6533E	Composition et création sonore pour l'écran 3	3.0

Cours	Titre	CR
MCT 6534E	Composition et création sonore pour l'écran 4	3.0
MCT 6920	Stage	3.0
MCT 6950E	Projet final et mémoire	9.0

## Segment 73X2 Propre au cheminement débutant dans l'université partenaire

Les crédits de ce segment sont tous obligatoires.

### Bloc 73X2A

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
MCT 6512E	Projets collaboratifs en composition pour l'écran	3.0
MUS 6521E	Recherche et culture en composition pour l'écran 1	1.0

Cours	Titre	CR
MUS 6522E	Recherche et culture en composition pour l'écran 2	1.0
MUS 6523	Recherche et culture en composition pour l'écran 3	1.0

### Bloc 73X2B Recherche-création en composition pour l'écran

Obligatoire - 24 crédits.

Cours	Titre	CR
MCT 6531E	Composition et création sonore pour l'écran 1	3.0
MCT 6532E	Composition et création sonore pour l'écran 2	3.0
MCT 6533	Composition et création sonore pour l'écran 3	3.0

Cours	Titre	CR
MCT 6534	Composition et création sonore pour l'écran 4	3.0
MCT 6920E	Stage	3.0
MCT 6950	Projet final et mémoire	9.0

2-615-1-2 version 00 (A16)

# D.E.S.S. en musiques numériques

## Diplôme d'études supérieures spécialisées

### Objectifs

#### **Objectif général du programme :**

Le programme de D.E.S.S. en musiques numériques vise à soutenir le développement de pratiques artistiques, dans le domaine de la création sonore et musicale, dont les processus, les langages et les expressions sont indissociables des outils électroniques, informatiques et technologiques.

#### **Objectifs spécifiques du programme :**

Dans le cadre du programme de D.E.S.S. en musiques numériques, l'étudiant est amené à :

- acquérir des connaissances scientifiques et technologiques qu'il ou elle pourra appliquer à un projet de recherche ou de recherche-création en musique (réalisé dans le cadre d'un travail dirigé) ;
  - développer une démarche artistique personnelle à travers l'exploration de diverses techniques de création sonore et musicale ;
  - analyser les formes d'arts numériques et les démarches artistiques dans ce domaine qui sont susceptibles d'enrichir sa démarche de création et connaître les tendances les plus récentes dans le domaine des musiques numériques ;
  - développer son autonomie et sa maîtrise des méthodes de recherche et de recherche-création dans le domaine des musiques numériques et la capacité de présenter la démarche de façon cohérente, oralement et par écrit.
- 

### Exigences d'admission

#### Conditions propres à ce programme

##### NOTE IMPORTANTE

Notez que ce programme d'études requiert une moyenne plus élevée que la moyenne normalement exigée par l'UdeM dans la majorité de ses programmes de 2<sup>e</sup> cycle.

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de D.E.S.S. en musiques numériques, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales;
- être titulaire d'un diplôme de baccalauréat en musiques numériques (ou de baccalauréat par association de programmes comprenant une majeure en musiques numériques), de baccalauréat en composition instrumentale, en composition mixte ou en écriture, ou encore être titulaire d'un diplôme de 3<sup>e</sup> cycle du Conservatoire en composition ou attester de toute autre formation jugée équivalente par la doyenne;
- avoir obtenu, dans ses études antérieures, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent;
- avoir complété ou suivre comme cours complémentaire tout cours de premier cycle jugé pertinent pour soutenir le travail dirigé;
- rencontrer le Comité d'admission en entrevue pour y exposer son projet.

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit présenter les résultats d'essai de français reconnu par l'Université de Montréal. L'épreuve de français n'est pas éliminatoire, mais les résultats obtenus au test orienteront la nature de l'admission avec l'éventuelle imposition de cours de français qui favoriseront la réussite du programme.

Le candidat doit également avoir une bonne connaissance de l'anglais écrit (compréhension écrite).

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1<sup>er</sup> février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration.

Un candidat ayant un bon dossier mais n'ayant pas ces préalables demeure admissible au programme, où il devra toutefois suivre des cours complémentaires.

---

## Documents additionnels à fournir

- Curriculum vitae;
- Portfolio (deux à cinq réalisations représentatives de l'orientation du projet);
- Lettre d'intention ou de motivation de une à deux pages;
- Esquisse de projet de recherche d'un maximum de 1000 mots en vue de la réalisation d'un travail dirigé;
- Travail rédigé réalisé au cours des études précédentes.
- Relevé de notes

## Scolarité

Le programme peut être suivi à temps plein ou à temps partiel, de jour ou de soir. La scolarité minimale est de deux trimestres à temps plein, ou l'équivalent. Cependant, les étudiants ne peuvent tenir pour acquis que ce programme d'études sera obligatoirement complété en deux trimestres. Il faut au préalable vérifier l'offre de cours proposée et prévoir plus de temps que le minimum requis dans ce programme d'études.

La scolarité maximale est de quatre ans à partir de l'inscription initiale.

## Informations complémentaires

À l'issue du processus d'admission, une scolarité complémentaire d'un maximum de 9 crédits ou préparatoire d'un maximum de 27 crédits pourrait être demandée aux étudiants en fonction de leur formation antérieure. Jusqu'à 6 crédits de cours de 1<sup>er</sup> cycle pourront être intégrés au programme (bloc « Complément de formation »).

### Remarque

La Faculté de musique exige des frais d'au minimum de 51.50\$ pour l'entrevue ou l'audition. Ces frais ne sont pas remboursables. Veuillez remplir et retourner le formulaire à cette fin.

[ecommerce.dexero.com/shopping/musique/musique/](http://ecommerce.dexero.com/shopping/musique/musique/)

## Structure du programme

### D.E.S.S. en musiques numériques 2-615-1-2 version 00 (A16)

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits. L'étudiant aura la possibilité de faire 6 crédits de cours de premier cycle.

#### LÉGENDE

CR : crédit

## Segment 70

Les crédits du D.E.S.S. sont répartis de la façon suivante : 3 crédits obligatoires et 27 crédits à option, dont 6 à 12 crédits attribués à un ou deux travaux dirigés.

## Bloc 70A

Obligatoire - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
MUS 6411	Colloquium d'études supérieures 1	1.5

Cours	Titre	CR
MUS 6412	Colloquium d'études supérieures 2	1.5

## Bloc 70B Cours fondamentaux

Option - Minimum 6 crédits, maximum 18 crédits.

Cours	Titre	CR
MTE 6300	Analyse de la musique électroacoustique	3.0
MUL 6208X	Histoire de la musique électro	3.0
MUS 6101X	Composition spectrale et algorithmique 1	3.0
MUS 6105	Composer et interpréter la musique mixte 1	3.0
MUS 6106	Composer et interpréter la musique mixte 2	3.0
MUS 6314X	Musique visuelle 1	3.0
MUS 6315X	Musique visuelle 2	3.0

Cours	Titre	CR
MUS 6321	Psychoacoustique musicale	3.0
MUS 6322X	Acoustique des instruments de musique	3.0
MUS 6323	Musique de création et technologies	3.0
MUS 6324X	Création musicale en langage graphique	3.0
MUS 6326X	Création musicale en langage textuel	3.0
MUS 6328X	Lutherie numérique et systèmes interactifs	3.0
MUS 6329X	Projet en informatique musicale	3.0

## Bloc 70D Complément de formation

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
MIN 6961	Séminaire en musique	3.0
MTE 1503	Composition électroacoustique	3.0
MTE 1504	Composition performative	3.0
MUL 6258	Séminaire en musique	3.0
MUL 6259	Séminaire en musique	3.0
MUL 6260	Séminaire en musique	3.0
MUL 6261	Séminaire en musique	3.0

Cours	Titre	CR
MUS 1127	Création de maquettes audio/MIDI	3.0
MUS 1300	Acoustique musicale	3.0
MUS 1321	Analyse, synthèse et traitement des sons	3.0
MUS 2325	Prise de son créative	3.0
MUS 6600	Séminaire en musique	3.0
MUS 6602	Séminaire en musique	3.0

## Bloc 70E

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
MUS 6938	Travail dirigé en musiques numériques 1	6.0

Cours	Titre	CR
MUS 6939	Travail dirigé en musiques numériques 2	6.0

3-600-1-2 version 03 (A21)

## Doctorat en musique

Philosophiae Doctor (Ph. D.)

### Objectifs

- approfondir la connaissance des grands courants de la musicologie au sens large;
  - acquérir une autonomie dans le travail de la recherche;
  - maîtriser l'habileté de communication orale et écrite;
  - réaliser une recherche originale sur l'un des multiples aspects de la discipline et contribuer ainsi aux débats actuels;
  - contribuer à la vie scientifique et musicale de la Faculté de musique.
- 

### Exigences d'admission

#### Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de Doctorat en musique, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XXVI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 2<sup>e</sup> cycle en musique (ethnomusicologie ou musicologie), ou d'un diplôme de 2<sup>e</sup> cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 2<sup>e</sup> cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal. Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 605/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

Le candidat doit avoir une bonne connaissance de l'anglais.

Le candidat peut être convoqué à une entrevue pour y exposer son projet, en défendre l'originalité et la méthodologie. Le comité vérifie les connaissances générales du candidat en musicologie ou ethnomusicologie, ainsi que les raisons et les intérêts qui motivent le choix du sujet et de la discipline. (prévoir des frais de 50\$ si convoqué)

Les demandes d'admission en recherche-création seront évaluées par un comité interdisciplinaire.

---

### Documents additionnels à fournir

- Lettre d'intention ou de motivation
  - Curriculum vitae
  - Esquisse de projet de recherche de 5 pages comprenant une présentation du sujet et mise en contexte dans le domaine ainsi qu'une bibliographie sélective
  - Travail académique principal (remettre une copie de son mémoire ou deux travaux dirigés effectués à la maîtrise.)
-

## Structure du programme

**Doctorat en musique** 3-600-1-2 version 03 (A21)

Le doctorat comporte 90 crédits.

### LÉGENDE

CR : crédit

## Segment 80 Propre à l'option Générale

Les crédits du doctorat sont répartis de la façon suivante : 76 crédits obligatoires, crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse et 14 crédits à option.

### Bloc 80A

Option - 14 crédits.

Cours choisis parmi un ensemble de cours, séminaires, ateliers ou sujets spéciaux offerts chaque année.

Cours	Titre	CR
EMU 6010	Pédagogie instrumentale	3.0
MCT 7211X	Composer et interpréter la musique pour la danse	3.0
MIN 6941	Séminaire	3.0
MIN 6942	La démarche poétique en interprétation	3.0
MIN 6946	Musique et Révolution française	3.0
MIN 6948	Démarche artistique en interprétation musicale	3.0
MIN 6949	Préparation aux auditions d'orchestre	3.0
MIN 6950	Séminaire	3.0
MIN 6951	Séminaire	3.0
MIN 6952	Séminaire	3.0
MIN 6953	Séminaire	3.0
MIN 6956	Interprétation de la musique ancienne	3.0
MIN 6961	Séminaire en musique	3.0
MIN 7491	Atelier d'improvisation musicale	2.0
MTE 6117X	Orchestration symphonique 2	3.0
MTE 6219	Séminaire de théorie musicale 2	3.0
MTE 6300	Analyse de la musique électroacoustique	3.0
MUL 6107	Histoire et théorie de la musicologie	3.0
MUL 6216	Séminaire de recherche	3.0
MUL 62171	Séminaire de méthodologie et de rédaction 1	0.0
MUL 62172	Séminaire de méthodologie et de rédaction 2	3.0
MUL 6228	Analyse musicale et interprétation	3.0
MUL 6249	Séminaire	3.0
MUL 6251	Séminaire de musicologie 1	3.0
MUL 6252	Séminaire de musicologie 2	3.0
MUL 6253	Séminaire de musicologie 3	3.0
MUL 6254	Séminaire de musicologie 4	3.0
MUL 6258	Séminaire en musique	3.0
MUL 6259	Séminaire en musique	3.0
MUL 6260	Séminaire en musique	3.0

Cours	Titre	CR
MUL 6261	Séminaire en musique	3.0
MUL 6265	La médiation de la musique	3.0
MUL 6266	Les publics de la musique	3.0
MUL 6270	Séminaire Musicologie de la performance	3.0
MUL 6333X	Courants historiques en musique, art et société	3.0
MUL 6335X	Théories et contextes de la musique ancienne	3.0
MUL 7221	Séminaire de laboratoire 1	1.5
MUL 7222	Séminaire de laboratoire 2	1.5
MUL 7229	Séminaire de laboratoire 9	1.5
MUL 7231	Séminaire de laboratoire 11	1.5
MUL 7232	Séminaire de laboratoire 12	1.5
MUS 4106	Atelier de médiation de la musique 3	1.0
MUS 6101X	Composition spectrale et algorithmique 1	3.0
MUS 6105	Composer et interpréter la musique mixte 1	3.0
MUS 6106	Composer et interpréter la musique mixte 2	3.0
MUS 6107	Séminaire sur le jeu pianistique, du geste au son	3.0
MUS 6117	Séminaire d'acoustique musicale	3.0
MUS 6220	Séminaire de recherche-création en musique	3.0
MUS 6251	Sujets spéciaux en musique 1	1.0
MUS 6252	Sujets spéciaux en musique 2	2.0
MUS 6261	Sujets spéciaux en musique 4	1.0
MUS 6321	Psychoacoustique musicale	3.0
MUS 6322X	Acoustique des instruments de musique	3.0
MUS 6323	Musique de création et technologies	3.0
MUS 6324X	Création musicale en langage graphique	3.0
MUS 6600	Séminaire en musique	3.0
MUS 6602	Séminaire en musique	3.0
MUS 7253	Sujets spéciaux en musique 3	3.0
MUS 7263	Sujets spéciaux en musique 6	3.0

## Bloc 80B Recherche et rédaction de la thèse

Obligatoire - 76 crédits.

Cours	Titre			CR
MUL 7521	Colloquium d'études supérieures en musicologie 1			1.5
MUL 7522	Colloquium d'études supérieures en musicologie 2			1.5
MUL 7523	Colloquium d'études supérieures en musicologie 3			1.5
MUL 7524	Colloquium d'études supérieures en musicologie 4			1.5

Cours	Titre	CR
MUL 7930	Revue de littérature autour du sujet de thèse	6.0
MUL 7945	Examen général de doctorat	0.0
MUL 7991	Thèse	64.0

3-605-1-1 version 10 (A22)

# Doctorat en musique, option interprétation

## Doctorat en musique (D. Mus.)

### Objectifs

Ce programme de formation professionnelle vise à favoriser l'autonomie de l'étudiant dans la recherche d'un jeu instrumental personnel à travers un répertoire de haut niveau. Par son volet académique, ce programme lui offre la possibilité de faire des liens entre les aspects théoriques et pratiques de la musique et d'approfondir des habiletés écrites et orales.

---

### Exigences d'admission

#### Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D. Mus., option interprétation, le candidat doit :

- Satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XXVII) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de maîtrise en interprétation avec une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent ou d'un Prix du Conservatoire ou attester d'une autre formation académique jugée équivalente par le doyen

Le candidat présélectionné devra, également :

- se présenter à une audition instrumentale d'une durée de 45 minutes. Le programme doit être remis lors de la demande d'admission
- se présenter à une entrevue d'une durée de 30 minutes comportant une discussion sur le projet de thèse et une vérification des connaissances générales (histoire, esthétique, analyse, écriture) liées au projet en interprétation.

Le candidat doit faire preuve d'une bonne connaissance de l'anglais.

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal. Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 605/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

#### Remarque:

La Faculté de musique exige des frais pour l'entrevue ou l'audition quel que soit leur nombre (la somme demeure la même que l'étudiant passe une ou plusieurs auditions et /ou entrevues). Ces frais ne sont pas remboursables. Veuillez remplir et retourner le formulaire à cette fin: [ecommerce.dexero.com/shopping/musique/musique/](http://ecommerce.dexero.com/shopping/musique/musique/)

---

### Documents additionnels à fournir

- Curriculum vitae
  - Esquisse du projet de recherche de 5 pages en interprétation lié à un répertoire spécifique
  - Travail rédigé et effectué dans un cours de maîtrise
  - Liste des œuvres que le candidat prévoit jouer à l'audition
  - Liste du répertoire déjà travaillé
- 

### Programmes d'études de provenance

Plusieurs étudiants de l'Université de Montréal inscrits à ce programme provenaient des programmes suivants :

- Maîtrise en musique, option Interprétation
-

## Structure du programme

**Doctorat en musique, option interprétation** 3-605-1-1 version 10 (A22)

Le doctorat comporte 90 crédits.

### LÉGENDE

CR : crédit

## Segment 70

Les crédits sont répartis de la façon suivante : 60 crédits obligatoires attribués à des récitals et 30 crédits à option.

### Bloc 70A

Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

**Cours choisis parmi un ensemble de cours, séminaires, ateliers (dont atelier de rédaction) ou sujets spéciaux offerts chaque année. Le choix cours doit être approuvé par le responsable du programme d'études (directeur de recherche).**

Cours	Titre	CR
EMU 7310	Technique de direction	1.0
EMU 7312	Technique de direction - étude de la partition	2.0
MCT 6301	Composition jazz 1	3.0
MCT 6302	Composition jazz 2	3.0
MCT 7211X	Composer et interpréter la musique pour la danse	3.0
MIN 6098X	Improvisation jazz avancée 1	2.0
MIN 6099X	Improvisation jazz avancée 2	2.0
MIN 6941	Séminaire	3.0
MIN 6942	La démarche poétique en interprétation	3.0
MIN 6946	Musique et Révolution française	3.0
MIN 6948	Démarche artistique en interprétation musicale	3.0
MIN 6949	Préparation aux auditions d'orchestre	3.0
MIN 6950	Séminaire	3.0
MIN 6951	Séminaire	3.0
MIN 6952	Séminaire	3.0
MIN 6953	Séminaire	3.0
MIN 6956	Interprétation de la musique ancienne	3.0
MIN 6957	Outils d'analyse avancés pour interprètes	3.0
MIN 6961	Séminaire en musique	3.0
MIN 7042	Séminaire d'accompagnement vocal et instrumental	3.0
MIN 7491	Atelier d'improvisation musicale	2.0
MIN 7851	Séminaire d'art vocal sur la mélodie française	3.0
MIN 7852	Séminaire d'art vocal sur les airs d'opéra	3.0
MIN 7853	Séminaire d'art vocal sur la mélodie française	3.0
MIN 7854	Séminaire d'art vocal sur les airs d'opéra	3.0
MTE 6219	Séminaire de théorie musicale 2	3.0
MUL 6107	Histoire et théorie de la musicologie	3.0
MUL 6208X	Histoire de la musique électro	3.0
MUL 6216	Séminaire de recherche	3.0
MUL 62171	Séminaire de méthodologie et de rédaction 1	0.0

Cours	Titre	CR
MUL 6251	Séminaire de musicologie 1	3.0
MUL 6252	Séminaire de musicologie 2	3.0
MUL 6253	Séminaire de musicologie 3	3.0
MUL 6254	Séminaire de musicologie 4	3.0
MUL 6258	Séminaire en musique	3.0
MUL 6259	Séminaire en musique	3.0
MUL 6260	Séminaire en musique	3.0
MUL 6261	Séminaire en musique	3.0
MUL 6265	La médiation de la musique	3.0
MUL 6266	Les publics de la musique	3.0
MUL 6270	Séminaire Musicologie de la performance	3.0
MUL 6333X	Courants historiques en musique, art et société	3.0
MUL 6335X	Théories et contextes de la musique ancienne	3.0
MUS 4106	Atelier de médiation de la musique 3	1.0
MUS 6105	Composer et interpréter la musique mixte 1	3.0
MUS 6106	Composer et interpréter la musique mixte 2	3.0
MUS 6107	Séminaire sur le jeu pianistique, du geste au son	3.0
MUS 6117	Séminaire d'acoustique musicale	3.0
MUS 6220	Séminaire de recherche-création en musique	3.0
MUS 6251	Sujets spéciaux en musique 1	1.0
MUS 6252	Sujets spéciaux en musique 2	2.0
MUS 6261	Sujets spéciaux en musique 4	1.0
MUS 6301	Pratiques contemporaines du jazz	3.0
MUS 6314X	Musique visuelle 1	3.0
MUS 6315X	Musique visuelle 2	3.0
MUS 6600	Séminaire en musique	3.0
MUS 6602	Séminaire en musique	3.0
MUS 7253	Sujets spéciaux en musique 3	3.0
MUS 7263	Sujets spéciaux en musique 6	3.0
PLU 61231	Création d'opéra : livret et musique 1	0.0

MUL 62172	Séminaire de méthodologie et de rédaction 2	3.0
MUL 6228	Analyse musicale et interprétation	3.0
MUL 6249	Séminaire	3.0

PLU 61232	Création d'opéra : livret et musique 2	3.0
PLU 6125	Création d'opéra: atelier d'opéra	3.0

## Bloc 70D Recherche-création et récitals

Obligatoire - 60 crédits.

Cours	Titre	CR
MIN 6831	Colloquium et classe de maître en interprétation 1	1.5
MIN 6832	Colloquium et classe de maître en interprétation 2	1.5
MIN 7945	Examen général de doctorat	0.0
MIN 7961	Récital 1	10.0

Cours	Titre	CR
MIN 7962	Récital 2	10.0
MIN 7963	Projet doctoral	10.0
MIN 7964	Récital final	27.0

3-605-1-2 version 01 (H19)

# D.E.P.A. en musique - Interprétation

## Diplôme d'études professionnelles approfondies

### Objectifs

Ce diplôme de courte durée permet au candidat de perfectionner ses acquis professionnels propres à son instrument, ainsi que de se préparer adéquatement aux grands concours internationaux en interprétation.

---

### Exigences d'admission

#### Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.P.A. (musique - Interprétation), le candidat doit :

- être titulaire d'un diplôme de maîtrise dans la discipline ou attester d'une formation académique jugée équivalente;
- avoir obtenu au 2<sup>e</sup> cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 (ou l'équivalent)
- se présenter à une audition; des exigences instrumentales de haut niveau sont requises.

Remarques :

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réussi l'Épreuve uniforme de français du collégial ou avoir réalisé une partie significative de ses études de 1<sup>er</sup> ou de 2<sup>e</sup> cycle dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit présenter les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal. L'épreuve de français n'est pas éliminatoire, mais les résultats obtenus au test orienteront la nature de l'admission avec l'éventuelle imposition de cours de français qui favoriseront la réussite du programme.

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1<sup>er</sup> février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration.

La Faculté de musique exige des frais pour l'entrevue ou l'audition, quel que soit leur nombre (la somme demeure la même que l'étudiant passe une ou plusieurs auditions et/ou entrevues). Ces frais ne sont pas remboursables. Veuillez remplir et retourner le formulaire à cette fin : <https://ecommerce.dexero.com/shopping/musique/musique/>

---

### Documents additionnels à fournir

- Lettre de présentation
  - Curriculum vitae
- 

### Scolarité

L'inscription à temps plein est obligatoire durant la scolarité minimale. La scolarité minimale est de deux trimestres. La scolarité maximale est de trois trimestres.

---

### Programmes d'études de provenance

Plusieurs étudiants de l'Université de Montréal inscrits à ce programme provenaient des programmes suivants :

- Maîtrise en musique, option Interprétation

## Structure du programme

**D.E.P.A. en musique - Interprétation** 3-605-1-2 version 01 (H19)

Le D.E.P.A. comporte un total de 30 crédits.

### LÉGENDE

CR : crédit

## Segment 70

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 24 crédits obligatoires et 6 crédits à option.

### Bloc 70C Récital

Obligatoire - 14 crédits.

Un mois avant le récital, l'étudiant remet son programme selon les normes de la Faculté de musique ainsi que des notes de programmes sur les œuvres qui seront jouées.

Cours	Titre	CR
MIN 7500	Programme et notes de programme	2.0

Cours	Titre	CR
MIN 7950	Récital	12.0

3-605-1-3 version 00 (H19)

# Doctorat en musique, option accompagnement au piano

Doctorat en musique (D. Mus.)

## Objectifs

Ce programme de formation professionnelle vise à favoriser l'autonomie de l'étudiant dans la recherche d'un jeu instrumental personnel à travers un répertoire de haut niveau. Par son volet académique, ce programme lui offre la possibilité de faire des liens entre les aspects théoriques et pratiques de la musique et d'approfondir des habiletés écrites et orales.

---

## Exigences d'admission

### Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D. Mus., option accompagnement au piano, le candidat doit :

- Satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- Sera convoqué à une audition instrumentale (45 minutes). Le programme de l'audition, accompagné de commentaires écrits, doit être remis un mois avant l'audition
- Sera convoqué à une entrevue (30 minutes) au cours de laquelle le comité vérifie les connaissances en analyse et en histoire à partir du répertoire présenté ainsi que la connaissance du répertoire
- Se soumettre à un examen en loge d'analyse musicale au moment de l'admission : deux ou trois œuvres sont envoyées au candidat, six semaines à l'avance, l'une d'entre elles étant imposée pour l'examen. Le test est obligatoire. Il détermine les conditions d'admission et l'éventuelle imposition de cours ou de séminaires d'analyse dont la réussite sera conditionnelle à l'obtention du diplôme
- L'étudiant doit avoir une connaissance suffisante de la langue anglaise.
- être titulaire d'un diplôme de maîtrise en interprétation ou d'un Prix du Conservatoire ou attester d'une autre formation académique jugée équivalente par la doyenne.

#### Remarque:

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réussi l'épreuve uniforme de français du collégial ou avoir réalisé une partie significative de ses études de 1<sup>er</sup> ou de 2<sup>e</sup> cycle dans cette langue. À défaut, il doit obligatoirement présenter les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal. L'épreuve de français n'est pas éliminatoire, mais les résultats obtenus au test orienteront la nature de l'admission avec l'éventuelle imposition de cours de français qui favoriseront la réussite du programme. Pour être définitivement admis, le candidat aura l'obligation de présenter, avant la fin du 2<sup>e</sup> trimestre de scolarité, un résultat correspondant minimalement au niveau C1 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1<sup>er</sup> février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration.

La Faculté de musique exige des frais pour l'entrevue ou l'audition quel que soit leur nombre (la somme demeure la même que l'étudiant passe une ou plusieurs auditions et /ou entrevues). Ces frais ne sont pas remboursables. Veuillez remplir et retourner le formulaire à cette fin: [ecommerce.dexero.com/shopping/musique/musique/](http://ecommerce.dexero.com/shopping/musique/musique/)

---

## Documents additionnels à fournir

- Curriculum vitae
- Esquisse du projet de recherche de 5 pages en interprétation lié à un répertoire spécifique
- Travail rédigé et effectué dans un cours de maîtrise
- Liste des œuvres que le candidat prévoit jouer à l'audition, accompagnée de notes de programme abordant de manière personnelle des éléments d'histoire, d'analyse et d'interprétation
- Liste du répertoire déjà travaillé

## Structure du programme

**Doctorat en musique, option accompagnement au piano** 3-605-1-3 version 00 (H19)

Le doctorat comporte 90 crédits.

### LÉGENDE

CR : crédit

## Segment 01 Tronc commun

Les crédits du tronc commun sont répartis de la façon suivante : 79 crédits obligatoire, dont 60 crédits attribués à des récitals, et 11 crédits à option.

### Bloc 01A

Obligatoire - 19 crédits.

Cours	Titre	CR
MIN 7042	Séminaire d'accompagnement vocal et instrumental	3.0
MUI 7394A	Tutorat 1	4.0
MUI 7394B	Tutorat 2	4.0

Cours	Titre	CR
MUI 7394C	Tutorat 3	4.0
MUI 7394D	Tutorat 4	4.0

### Bloc 01B

Option - 3 crédits.

Cours de 3 crédits du niveau des études supérieures choisi parmi un ensemble de cours, séminaires, travaux et lectures dirigées ou sujets spéciaux offerts chaque année.

Cours	Titre	CR
EMU 7310	Technique de direction	1.0
EMU 7312	Technique de direction - étude de la partition	2.0

Cours	Titre	CR
MUS 6107	Séminaire sur le jeu pianistique, du geste au son	3.0

### Bloc 01C Récital final

Obligatoire - 60 crédits.

Cours	Titre	CR
MIN 7945	Examen général de doctorat	0.0
MIN 7958	Récital I	12.0

Cours	Titre	CR
MIN 7959	Récital II	12.0
MIN 7960	Récital final	36.0

## Segment 70 Concentration accompagnement instrumental

Les crédits de la concentration sont répartis de la façon suivante : 8 crédits obligatoire.

## Bloc 70A

Obligatoire - 8 crédits.

Cours	Titre	CR
MUE 7103	Atelier d'accompagnement 3	1.0
MUE 7104	Atelier d'accompagnement 4	1.0
MUE 7105	Atelier d'accompagnement 5	1.0
MUE 7106	Atelier d'accompagnement 6	1.0

Cours	Titre	CR
MUE 7241	Ensemble-musique de chambre	1.0
MUE 7242	Ensemble-musique de chambre	1.0
MUE 7561	Ensemble de musique contemporaine 1	2.0

## Segment 71 Concentration accompagnement vocal

Les crédits de la concentration sont répartis de la façon suivante : 8 crédits à option.

## Bloc 71A

Option - 8 crédits.

Cours	Titre	CR
MIN 6040	Continuo 1	2.0
MIN 6041	Continuo 2	2.0
MIN 6043	Continuo 3	2.0
MUE 7002	Atelier d'interprétation du lied et de la mélodie	1.0
MUE 7101	Atelier d'accompagnement 1	1.0
MUE 7102	Atelier d'accompagnement 2	1.0
MUE 7411	Atelier d'opéra	3.0

Cours	Titre	CR
MUE 7412	Atelier d'opéra	3.0
MUE 7562	Ensemble de musique contemporaine 2	2.0
MUE 7563	Ensemble de musique contemporaine 3	2.0
MUE 7564	Ensemble de musique contemporaine 4	2.0
MUE 7565	Ensemble de musique contemporaine 5	2.0
MUE 7621	Atelier d'opéra pour pianiste	1.0
MUE 7622	Atelier d'opéra pour pianiste	1.0

3-605-1-4 version 00 (H19)

## **D.E.P.A. en musique – Accompagnement au piano**

**Diplôme d'études professionnelles approfondies**

### **Objectifs**

S'adressant aux pianistes déjà avancés qui désirent poursuivre des études spécialisées dans le domaine de l'accompagnement au piano, ce programme a pour objectif de répondre au champ d'intérêt et aux projets professionnels de l'étudiant en offrant deux concentrations : vocale et instrumentale. L'étudiant recevra, grâce aux cours spécifiques à sa concentration et à ses applications sur le terrain, tous les outils nécessaires à la poursuite d'une carrière dans le domaine.

---

### **Exigences d'admission**

#### **Conditions propres à ce programme**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.P.A. (musique - Accompagnement au piano), le candidat doit :

- être titulaire d'un diplôme de maîtrise dans la discipline ou attester d'une formation académique jugée équivalente;
- avoir obtenu au 2<sup>e</sup> cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 (ou l'équivalent)
- se présenter à une audition; des exigences instrumentales de haut niveau sont requises.

Remarques:

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réussi l'épreuve uniforme de français du collégial ou avoir réalisé une partie significative de ses études de 1<sup>er</sup> ou de 2<sup>e</sup> cycle dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit présenter les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal. L'épreuve de français n'est pas éliminatoire, mais les résultats obtenus au test orienteront la nature de l'admission avec l'éventuelle imposition de cours de français qui favoriseront la réussite du programme.

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1<sup>er</sup> février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration.

La Faculté de musique exige des frais pour l'entrevue ou l'audition, quel que soit leur nombre (la somme demeure la même que l'étudiant passe une ou plusieurs auditions et/ou entrevues). Ces frais ne sont pas remboursables. Veuillez remplir et retourner le formulaire à cette fin: <https://ecommerce.dexero.com/shopping/musique/musique/>

---

### **Documents additionnels à fournir**

- Lettre de présentation
  - Curriculum vitae
- 

### **Scolarité**

L'inscription à temps plein est obligatoire durant la scolarité minimale. La scolarité minimale est de deux trimestres. La scolarité maximale est de trois trimestres.

---

## Structure du programme

**D.E.P.A. en musique – Accompagnement au piano** 3-605-1-4 version 00 (H19)

Le D.E.P.A. comporte un total de 30 crédits.

### LÉGENDE

CR : crédit

## Segment 70

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 23 crédits obligatoires et 7 crédits à option.

### Bloc 70A

Obligatoire - 11 crédits.

Cours	Titre	CR
MIN 7042	Séminaire d'accompagnement vocal et instrumental	3.0
MUI 7254A	Piano 1	4.0

Cours	Titre	CR
MUI 7254B	Piano 2	4.0

### Bloc 70B

Option - 4 crédits.

Cours	Titre	CR
MIN 6040	Continuo 1	2.0
MIN 6041	Continuo 2	2.0
MIN 6043	Continuo 3	2.0
MUE 7001	Atelier d'interprétation du lied et de la mélodie	1.0

Cours	Titre	CR
MUE 7103	Atelier d'accompagnement 3	1.0
MUE 7561	Ensemble de musique contemporaine 1	2.0
MUE 7562	Ensemble de musique contemporaine 2	2.0
MUE 7621	Atelier d'opéra pour pianiste	1.0

### Bloc 70C

Option - 3 crédits.

**Cours choisi parmi les séminaires offerts chaque année à la Faculté de musique. Aucun sujet spécial (recherche supervisée remplaçant un séminaire) ne sera accepté en remplacement de ces séminaires.**

Cours	Titre	CR
MIN 6957	Outils d'analyse avancés pour interprètes	3.0

Cours	Titre	CR
MUS 6107	Séminaire sur le jeu pianistique, du geste au son	3.0

### Bloc 70D

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
MIN 7950	Récital	12.0

3-606-1-0 version 00 (H19)

# Doctorat en musique, option direction d'orchestre

## Doctorat en musique (D. Mus.)

### Objectifs

Ce programme de formation professionnelle vise à favoriser l'autonomie de l'étudiant dans la recherche d'une approche musicale personnelle dans un répertoire allant de Richard Strauss à aujourd'hui. Ce programme offre la possibilité de faire des liens entre les aspects théoriques et pratiques de la musique et d'approfondir des habiletés écrites et orales.

---

### Exigences d'admission

#### Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D. Mus, option direction d'orchestre, le candidat doit :

- Satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales;
- Sera convoqué à une audition instrumentale (45 minutes). le programme de l'audition, accompagné des Études supérieures et postdoctorales;
- Sera convoqué à une entrevue (30 minutes) au cours de laquelle le comité vérifie les connaissances en analyse et en histoire à partir du répertoire présenté ainsi que la connaissance du répertoire;
- Se soumettre à un examen en loge d'analyse musicale au moment de l'admission : deux ou trois œuvres sont envoyées au candidat, six semaines à l'avance, l'une d'entre elles étant imposée pour l'examen. Le test est obligatoire. Il détermine les conditions d'admission et l'éventuelle imposition de cours ou de séminaires d'analyse dont la réussite sera conditionnelle à l'obtention du diplôme.
- L'étudiant doit avoir une connaissance suffisante de la langue anglaise.
- Être titulaire d'une maîtrise en musique (direction d'orchestre) ou l'équivalent. Le candidat doit posséder d'excellentes aptitudes à la communication et une expérience appréciable en direction.

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réussi l'épreuve uniforme de français du collégial ou avoir réalisé une partie significative de ses études de 1<sup>er</sup> ou de 2<sup>e</sup> cycle dans cette langue. À défaut, il doit obligatoirement présenter les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal. L'épreuve de français n'est pas éliminatoire, mais les résultats obtenus au test orienteront la nature de l'admission avec l'éventuelle imposition de cours de français qui favoriseront la réussite du programme. Pour être définitivement admis, l'étudiant aura l'obligation de présenter, avant la fin du 2<sup>e</sup> trimestre de scolarité, un résultat correspondant minimalement au niveau C1 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1<sup>er</sup> février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration.

#### Remarque:

La Faculté de musique exige des frais pour l'entrevue ou l'audition quel que soit leur nombre (la somme demeure la même que l'étudiant passe une ou plusieurs auditions et /ou entrevues). Ces frais ne sont pas remboursables. Veuillez remplir et retourner le formulaire à cette fin: [ecommerce.dexero.com/shopping/musique/musique/](http://ecommerce.dexero.com/shopping/musique/musique/)

---

### Documents additionnels à fournir

- Curriculum vitae
- Esquisse du projet de recherche de 5 pages en interprétation lié à un répertoire spécifique
- Travail rédigé et effectué dans un cours de maîtrise
- Liste des œuvres que le candidat prévoit jouer à l'audition, accompagnée de notes de programme abordant de manière personnelle des éléments d'histoire, d'analyse et d'interprétation
- Liste du répertoire déjà travaillé

## Structure du programme

**Doctorat en musique, option direction d'orchestre** 3-606-1-0 version 00 (H19)

Le doctorat comporte 90 crédits.

### LÉGENDE

CR : crédit

## Segment 70

Les crédits sont répartis de la façon suivante : 27 crédits de cours obligatoires (incluant 9 crédits de tutorat), 3 crédits à option de cours ou de séminaires du niveau des études supérieures et 60 crédits attribués à la recherche et aux récitals se répartissant comme suit: 12 crédits pour un récital de 1<sup>ère</sup> année, 12 crédits pour un récital de 2<sup>ème</sup> année et 36 crédits pour le récital final.

### Bloc 70A

Obligatoire - 27 crédits.

Cours	Titre	CR
MIN 7383	Outils de direction	3.0
MUI 7380A	Tutorat en direction d'orchestre 1	4.0
MUI 7380B	Tutorat en direction d'orchestre 2	4.0
MUI 7380C	Tutorat en direction d'orchestre 3	4.0
MUI 7380D	Tutorat en direction d'orchestre 4	4.0

Cours	Titre	CR
MUI 7382A	Atelier de direction 1	2.0
MUI 7382B	Atelier de direction 2	2.0
MUI 7382C	Atelier de direction 3	2.0
MUI 7382D	Atelier de direction 4	2.0

### Bloc 70B Tutorat

Option - 3 crédits.

**Cours de 3 crédits choisi parmi un ensemble de cours et séminaires offerts chaque année.**

Cours	Titre	CR
EMU 7310	Technique de direction	1.0
EMU 7312	Technique de direction - étude de la partition	2.0
MIN 6948	Démarche artistique en interprétation musicale	3.0

Cours	Titre	CR
MIN 6949	Préparation aux auditions d'orchestre	3.0
MIN 6957	Outils d'analyse avancés pour interprètes	3.0
MUS 6107	Séminaire sur le jeu pianistique, du geste au son	3.0

### Bloc 70C

Obligatoire - 60 crédits.

Cours	Titre	CR
MIN 7945	Examen général de doctorat	0.0
MIN 7968	Récital de première année	12.0

Cours	Titre	CR
MIN 7969	Récital de deuxième année	12.0
MIN 7970	Récital final	36.0

3-610-1-1 version 06 (A21)

# **Doctorat en musique, option composition et création sonore**

**Doctorat en musique (D. Mus.)**

## **Objectifs**

Dans le cadre du programme de doctorat en musique, option Composition et création sonore, l'étudiant est amené à :

- Développer une perspective originale sur le geste créateur à travers la création d'oeuvres d'envergure dont la conception est pleinement maîtrisée du point de vue du langage, de la forme et du style;
- Contribuer à la réflexion esthétique en présentant sa démarche de création dans une langue claire, de façon critique et cohérente.

Le perfectionnement d'une démarche de création personnelle et individualisée peut reposer sur la maîtrise des outils traditionnels de la composition instrumentale (où les idées musicales sont transcris sur une partition) et/ou des outils technologiques développés pour les différentes formes de musiques numériques. La création musicale en lien avec d'autres arts (cinéma, danse, théâtre, etc.) peut également être explorée dans le cadre du programme.

---

## **Exigences d'admission**

## Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de Doctorat en musique, option composition et création sonore (D. Mus), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XXVI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales;
- être titulaire d'un diplôme de maîtrise en musique, option Composition et création sonore ou d'un Prix du Conservatoire ou attester d'une formation jugée équivalente par la doyenne;
- avoir obtenu, dans ses études antérieures, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent;

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal. Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) pour les trois compétences suivantes :

- Compréhension orale.
- Compréhension écrite.
- Production écrite.

Le comité d'admission peut demander une entrevue afin d'évaluer la connaissance du français.

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 605/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

Le candidat doit avoir une bonne connaissance de l'anglais.

### **Pour un projet en composition instrumentale et mixte :**

Se présenter à une entrevue comportant une discussion sur le projet de thèse et une vérification des connaissances générales (histoire, esthétique, analyse, écriture) liées au projet de composition. Vérification de la maîtrise des technologies pertinentes dans le cas d'un projet de composition mixte.

### **Pour un projet en musiques numériques :**

Se présenter à une entrevue comportant une discussion sur le projet de thèse et une vérification des connaissances générales liées au projet de recherche et création en musiques numériques : courants esthétiques, répertoire, analyse et technologies exploitées. Le projet peut s'inscrire dans l'une des quatre orientations suivantes : composition électroacoustique, arts médiatiques, arts performatifs ou arts logiciels.

## Documents additionnels à fournir

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitae
- Portfolio d'oeuvres: le portfolio doit être constitué de deux à cinq œuvres ou réalisations en composition et/ou création sonore, représentatives de la démarche artistique.
- Esquisse du projet de recherche de cinq pages avec bibliographie sélective
- Déposer deux œuvres (partition et enregistrement)
- Documents additionnels : pour un projet de musique numérique, déposer au moins une réalisation représentative de l'orientation choisie (composition électroacoustique, arts médiatiques, arts performatifs, arts logiciels)
- Travail rédigé réalisé au cours des études précédentes

## Programmes d'études de provenance

Plusieurs étudiants de l'Université de Montréal inscrits à ce programme provenaient des programmes suivants :

- Maîtrise en musique, option Composition et création sonore

## Structure du programme

**Doctorat en musique, option composition et création sonore** 3-610-1-1 version 06 (A21)

Le doctorat comporte 90 crédits. Il est offert selon l'option suivante :

- Composition et création sonore (Segment 72)

### LÉGENDE

CR : crédit

## Segment 72 Propre à l'option Composition et création sonore

Les crédits du doctorat sont répartis de la façon suivante : 79 crédits obligatoires, dont 61 crédits attribués à un projet de composition et création sonore, et 11 crédits à option.

### Bloc 72A Tutorat

Obligatoire - 18 crédits.

Cours	Titre	CR
MCT 7130A	Composition et création sonore 1	4.5
MCT 7130B	Composition et création sonore 2	4.5

Cours	Titre	CR
MCT 7130C	Composition et création sonore 3	4.5
MCT 7130D	Composition et création sonore 4	4.5

## Bloc 72B

Option - 11 crédits.

Cours choisis parmi un ensemble de cours, séminaires, ateliers ou sujets spéciaux offerts chaque année. Le choix de cours doit être approuvé par le responsable de programme d'études (directeur de recherche). La liste des cours de cycles supérieurs offerts par la Faculté de musique peut être consultée sur la page suivante: [http://www.musique.umontreal.ca/programmes/2\\_3\\_cycle\\_reperoire\\_cours.html](http://www.musique.umontreal.ca/programmes/2_3_cycle_reperoire_cours.html)

Cours	Titre	CR
EMU 6010	Pédagogie instrumentale	3.0
EMU 7310	Technique de direction	1.0
EMU 7312	Technique de direction - étude de la partition	2.0
MCT 7211X	Composer et interpréter la musique pour la danse	3.0
MIN 6941	Séminaire	3.0
MIN 6942	La démarche poétique en interprétation	3.0
MIN 6946	Musique et Révolution française	3.0
MIN 6948	Démarche artistique en interprétation musicale	3.0
MIN 6949	Préparation aux auditions d'orchestre	3.0
MIN 6950	Séminaire	3.0
MIN 6951	Séminaire	3.0
MIN 6952	Séminaire	3.0
MIN 6953	Séminaire	3.0
MIN 6956	Interprétation de la musique ancienne	3.0
MIN 6961	Séminaire en musique	3.0
MIN 7491	Atelier d'improvisation musicale	2.0
MTE 6117X	Orchestration symphonique 2	3.0
MTE 6219	Séminaire de théorie musicale 2	3.0
MTE 6300	Analyse de la musique électroacoustique	3.0
MUE 7491	Atelier d'improvisation	1.0
MUE 7492	Atelier d'improvisation	1.0
MUE 7493	Atelier d'improvisation	1.0
MUE 7494	Atelier d'improvisation	1.0
MUE 7495	Atelier d'improvisation	1.0
MUE 7496	Atelier d'improvisation	1.0
MUL 6107	Histoire et théorie de la musicologie	3.0
MUL 6216	Séminaire de recherche	3.0
MUL 62171	Séminaire de méthodologie et de rédaction 1	0.0
MUL 62172	Séminaire de méthodologie et de rédaction 2	3.0
MUL 6228	Analyse musicale et interprétation	3.0
MUL 6249	Séminaire	3.0
MUL 6251	Séminaire de musicologie 1	3.0
MUL 6252	Séminaire de musicologie 2	3.0
MUL 6253	Séminaire de musicologie 3	3.0

Cours	Titre	CR
MUL 6254	Séminaire de musicologie 4	3.0
MUL 6258	Séminaire en musique	3.0
MUL 6259	Séminaire en musique	3.0
MUL 6260	Séminaire en musique	3.0
MUL 6261	Séminaire en musique	3.0
MUL 6265	La médiation de la musique	3.0
MUL 6266	Les publics de la musique	3.0
MUL 6270	Séminaire Musicologie de la performance	3.0
MUL 6333X	Courants historiques en musique, art et société	3.0
MUL 6335X	Théories et contextes de la musique ancienne	3.0
MUS 4106	Atelier de médiation de la musique 3	1.0
MUS 6101X	Composition spectrale et algorithmique 1	3.0
MUS 6105	Composer et interpréter la musique mixte 1	3.0
MUS 6106	Composer et interpréter la musique mixte 2	3.0
MUS 6107	Séminaire sur le jeu pianistique, du geste au son	3.0
MUS 6117	Séminaire d'acoustique musicale	3.0
MUS 6220	Séminaire de recherche-création en musique	3.0
MUS 6251	Sujets spéciaux en musique 1	1.0
MUS 6252	Sujets spéciaux en musique 2	2.0
MUS 6261	Sujets spéciaux en musique 4	1.0
MUS 6314X	Musique visuelle 1	3.0
MUS 6315X	Musique visuelle 2	3.0
MUS 6316	Atelier de musique visuelle immersive	1.0
MUS 6317	Séminaire de musique visuelle immersive	3.0
MUS 6321	Psychoacoustique musicale	3.0
MUS 6322X	Acoustique des instruments de musique	3.0
MUS 6323	Musique de création et technologies	3.0
MUS 6324X	Création musicale en langage graphique	3.0
MUS 6326X	Création musicale en langage textuel	3.0
MUS 6600	Séminaire en musique	3.0
MUS 6602	Séminaire en musique	3.0
MUS 7253	Sujets spéciaux en musique 3	3.0
MUS 7263	Sujets spéciaux en musique 6	3.0

## Bloc 72C Projet de recherche et de création

Obligatoire - 61 crédits.

Cours	Titre	CR
MCT 7930	Projet de thèse	6.0
MCT 7945	Examen général de doctorat	0.0
MCT 7961	Recherches et compositions finales	49.0
MUS 7411	Colloquium d'études supérieures en composition 1	1.5

Cours	Titre	CR
MUS 7412	Colloquium d'études supérieures en composition 2	1.5
MUS 7413	Colloquium d'études supérieures en composition 3	1.5
MUS 7414	Colloquium d'études supérieures en composition 4	1.5

3-610-1-2 version 00 (A13)

# D.E.P.A. en musique – Composition pour l'écran et la scène

Diplôme d'études professionnelles approfondies

## Objectifs

Ce programme court a pour objectif de donner aux étudiants les moyens techniques et esthétiques nécessaires au développement d'une carrière de compositeur qui se destine à écrire pour l'écran (film, arts médiatiques, télévision, multimédia, etc.) ou la scène (théâtre, danse) et qui saura à la fois se conformer aux besoins de la production et engendrer une oeuvre originale.

---

## Exigences d'admission

### Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.P.A. (musique - Composition pour l'écran et la scène), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales;
- être titulaire d'une maîtrise dans la discipline ou attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 2<sup>e</sup> cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- se présenter à une entrevue comportant une discussion sur le projet et une vérification des connaissances en histoire, en analyse, en écriture, et du répertoire liées au projet de composition. Vérification de la maîtrise des technologies pertinentes;

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réussi l'épreuve uniforme de français du collégial ou avoir réalisé une partie significative de ses études de 1er ou de 2e cycle dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal. L'épreuve de français n'est pas éliminatoire, mais les résultats obtenus au test orienteront la nature de l'admission avec l'éventuelle imposition de cours de français qui favoriseront la réussite du programme.

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration.

---

## Documents additionnels à fournir

- Lettre d'intention ou de motivation
  - Curriculum vitae
  - Portfolio d'oeuvres: le portfolio doit être constitué de deux à cinq œuvres ou réalisations en composition et/ou création sonore, représentatives de la démarche artistique.
- 

## Scolarité

La scolarité est de deux trimestres à temps plein ou de 24 mois à demi-temps.

---

## Remarques

- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

## Régime d'études

### Régime d'études

L'inscription à temps plein est obligatoire durant la scolarité minimale. La scolarité minimale est de deux trimestres. La scolarité maximale est de trois trimestres.

## Structure du programme

### D.E.P.A. en musique – Composition pour l'écran et la scène 3-610-1-2 version 00 (A13)

Le D.E.P.A. comporte 30 crédits.

Les cours de 1<sup>er</sup> cycle suivants seront recommandés mais pas obligatoires.

CIN 1101 Mouvements de l'histoire du cinéma (3 crédits)

CIN 1102 Langage et matières de l'expression (3 crédits)

CIN 1103 Courants du cinéma contemporain (3 crédits)

CIN 1105 Cinéma d'animation et images composites (3 crédits)

CIN 2108 Cinéma expérimental et art vidéo (3 crédits)

CIN 2110 Le cinéma et les autres arts (3 crédits)

Les cours de 1<sup>er</sup> cycle suivants ou l'équivalent seront préalables au DEPA :

MUS 1127 Création maquettes audio/MIDI (3 crédits)

MUS 1128 Édition mus. assistée ordinateur (3 crédits)

MUL 2109 Musiques et images en mouvement (3 crédits)

MUL 2119 Histoire de la musique de film (3 crédits)

MUS 2325 Prise de son créative (3 crédits)

CIN 2000 Pratique et esthétique du son (3 crédits)

### LÉGENDE

CR : crédit

## Segment 70

Les crédits du D.E.P.A. sont répartis de la façon suivante : 27 crédits obligatoires et 3 crédits à option.

### Bloc 70A Tutorat en composition et poétique audio-visuel

Obligatoire - 9 crédits.

Les séminaires (MCT) de ce bloc obligatoire seront réservés aux étudiants du DEPA mais les places restantes pourraient être attribuées aux étudiants du doctorat en composition.

Cours	Titre	CR
CIN 6054	Poétique de l'audio-visuel	3.0

## Bloc 70B Séminaires théoriques

Option - 3 crédits.

Un cours de trois crédits sera choisi parmi les séminaires aux cycles supérieurs offerts chaque année à la Faculté de musique. Aucun sujet spécial (recherche supervisée remplaçant un séminaire) ne sera accepté en remplacement de ces séminaires.

Cours	Titre	CR
MUS 6107	Séminaire sur le jeu pianistique, du geste au son	3.0